

RESSOURCES, CRISE ET PAUVRETÉ



AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

La Fondation d'entreprise Crédit Coopératif a pour vocation de concourir au développement de l'économie sociale.

Elle dédie son action aux personnes morales de l'économie sociale, avec qui elle partage des valeurs communes de solidarité : associations, mutuelles, entreprises coopératives.

Parce que l'économie sociale est composée d'acteurs multiples et a un périmètre d'action très étendu, la Fondation met en œuvre des partenariats privilégiés dans de nombreux domaines : recherche en économie sociale, accès à la citoyenneté des personnes handicapées, développement durable, solidarité internationale, nouvelles formes d'entreprendre, et la lutte contre l'exclusion, l'un de ses axes majeurs d'intervention.

Dans ce contexte, le soutien apporté à la publication du Rapport sur la pauvreté du Secours Catholique constitue un élément fort pour la Fondation Crédit Coopératif.



Pour en savoir plus et suivre les actualités de la Fondation :
www.credit-cooperatif.coop/fondation/



Pierre Levené
Secrétaire Général

FACE À LA CRISE, L'ACCÈS AUX DROITS : UNE PRIORITÉ.

Notre rapport annuel prend cette année une importance encore plus forte car il concerne l'année 2009. La crise a frappé durement l'économie des pays européens et au moment où nous publions ces statistiques, la politique de rigueur impose des coupes budgétaires qui toucheront également les familles les plus modestes et les dépenses sociales.

Après une baisse observée en 2007, le nombre de situations aidées par le Secours Catholique augmente pour la seconde année consécutive : 637 200 situations de pauvreté (94% se situant sous le seuil de pauvreté) représentant 798 000 adultes et 682 000 enfants soit 1 480 000 personnes, contre 1 400 000 l'an dernier.

Ce qui frappe en ces temps de crise, c'est le moral des personnes que nous aidons. L'absence de perspectives d'amélioration de leur situation dans un avenir proche fait que la confiance en soi s'amenuise tout comme celle dans les dispositifs sociaux.

En 2009, certains publics sont en augmentation, notamment les étrangers, avec ou sans papiers, qui représentent près de 29 % de la population rencontrée. Ce qui est préoccupant, c'est la diminution du nombre d'étrangers en règle. On peut voir les conséquences à la fois d'une augmentation des demandes d'asile ; mais aussi les effets d'une politique de régularisation restrictive voulue par le gouvernement. Les trois quarts de ces personnes vivent en logements précaires. L'accès au logement classique leur est impossible.

Les conséquences de la crise sur les situations professionnelles sont évidentes. C'est le nombre d'actifs employés ou en recherche d'emploi qui représente l'essentiel de la hausse des situations rencontrées cette année. La proportion de chômeurs augmente de façon sensible et parmi eux, le pourcentage de jeunes de moins de 25 ans continue de progresser.

Pour compléter cette enquête annuelle, nous nous sommes intéressés au budget des ménages rencontrés. 1 163 budgets ont été décortiqués pour mieux comprendre l'origine des ressources, mais surtout analyser les dépenses contraintes et celles sur lesquelles les personnes rencontrées exercent leur choix.

Compte tenu de la faiblesse des revenus, aucun ménage n'est en mesure de faire face à l'ensemble de ses dépenses, dont 68 % sont contraintes si y inclut le remboursement des dettes. Aucun des ménages que nous aidons ne peut faire face, sans basculer dans l'endettement, aux charges exceptionnelles que représentent des soins médicaux mal pris en charge, la réparation d'un moyen de transport indispensable, un déménagement ou une rupture dans le versement d'une prestation...

Ces ménages vivent donc au jour le jour, sans toujours faire valoir leurs droits ; en témoigne en 2009, la très lente progression de la mise en place du Revenu de Solidarité Active. Plus généralement, certains ménages sont peu en lien avec les services sociaux et ignorent les dispositifs qui pourraient les aider (CMU, tarifs sociaux de l'énergie...)

Par ailleurs la présence ou l'absence d'équipements sociaux et de dispositifs : centre aéré, centre social, crèche, dispensaire, transports... qui soutiennent les familles modestes dans leur vie quotidienne contribuent à expliquer que selon les territoires des familles s'en sortent plus ou moins mal.

Vivre avec de faibles ressources nécessite ingéniosité et «débrouillardise». Notre enquête prend insuffisamment en compte les revenus informels, tout comme la solidarité, difficilement mesurable, entre les ménages pauvres : entraide, échanges de services et de savoirs, utilisation des réseaux d'aide alimentaire... Cette solidarité existe, comme existe aussi une solidarité familiale. La situation de ces personnes serait intenable sans ces soutiens.

Au moment où la rigueur s'installe durablement dans notre pays, protéger les plus faibles est le devoir de l'État, des collectivités territoriales et locales. La difficile mise en place du RSA, dispositif trop complexe et mal connu, la revalorisation plus lente de certaines allocations comme l'Allocation Adulte Handicapé, la réforme possible de l'Aide Personnalisée au Logement, la faiblesse des minima sociaux, l'offre réduite d'emplois, notamment non qualifiés, nous font craindre que la pauvreté s'installe durablement et qu'elle croisse à nouveau.

L'agenda politique ne prend pas suffisamment en compte les attentes des 8 millions de personnes victimes de la pauvreté qui luttent chaque jour avec des ressources insuffisantes dans une société opulente où la consommation est le moteur de l'économie, société violente qui fabrique cette pauvreté excluante.

Nous formulons, chaque année, diverses propositions pour favoriser l'évolution de nos politiques sociales, et devant l'ampleur des phénomènes de non recours, nous insistons pour que l'accès aux droits soit effectif dans notre pays. L'application du droit au logement opposable (DALO) illustre bien cette récurrente difficulté.

Face à cela, nous interpellons l'opinion publique et l'ensemble des décideurs politiques et économiques pour que notre pays fasse vivre avec plus de force et de volonté ses valeurs d'Égalité et de Fraternité.

SOMMAIRE

Introduction

1.	La pauvreté en Europe	6
1.1	Le chômage	6
1.2	Les travailleurs pauvres	6
1.3	La situation des migrants sur le marché du travail	6
1.4	L'impact des transferts sociaux	7
1.5	Seuils et taux de pauvreté dans les pays de l'Union européenne	7
2.	Profil général	8
2.1	Introduction	8
2.2	Les étrangers	8
2.2.1	Le nombre d'étrangers dans les accueils augmente	8
2.2.2	De plus en plus de personnes en attente de statut	9
2.2.3	Profil des personnes en attente de statut ou sans papiers	9
2.3	Caractéristiques personnelles et familiales de l'ensemble des situations rencontrées en 2009	10
2.3.1	Des personnes plus jeunes qu'en 2008	10
2.3.2	Plus de couples avec enfants	10
2.4	Les conséquences de la crise sur les situations professionnelles	10
2.4.1	La proportion de chômeurs dans les accueils augmente de 3 points	11
2.4.2	La proportion de personnes employées diminue modérément	11
2.4.3	La part de l'inactivité recule	11
2.4.4	Les situations professionnelles selon l'âge	11
2.5	La stabilisation du logement se poursuit	12
2.6	Aspects financiers de la pauvreté rencontrée en 2009	12
2.6.1	L'absence complète de ressources se fait un peu plus rare, sauf pour les étrangers sans statut	12
2.6.2	Le revenu moyen de l'ensemble des ménages rencontrés augmente de 3 %	13
2.6.3	Le loyer résiduel moyen de l'ensemble des ménages rencontrés progresse de 5,7 %	13
2.6.4	L'impayé médian augmente de plus de 10 %	13
2.6.5	Le niveau de vie moyen des situations rencontrées est de 548 €	13
3.	Étude des budgets familiaux	14
3.1	Présentation de l'étude	14
3.2	Analyse des ressources	16
3.2.1	Salaires	16
3.2.2	Allocations chômage ou allocations de retour à l'emploi (ARE)	16
3.2.3	Retraites	17
3.2.4	Sécurité sociale	17
3.2.5	Allocations pour personnes handicapées	17
3.2.6	Revenu de solidarité active, RSA	17
3.2.7	Allocations familiales	18
3.2.8	Allocations logement	19
3.2.9	Pensions alimentaires	19
3.2.10	Montant total des ressources	19
3.3	Analyse des dépenses	20
3.3.1	Les dépenses « contraintes » ou « rigides »	20
3.3.2	Les dépenses de la vie courante, ou dépenses « souples »	25
3.3.3	Les charges de la dette	26
3.4	Évolution du solde depuis 10 ans	27
3.5	Conclusion	27
3.5.1	La question du non-recours	28
3.5.2	L'importance de l'environnement	28
3.5.3	Les ressources non financières	28

INTRODUCTION

En 2009, le Secours Catholique a rencontré 637 200 situations de pauvreté, ce qui représente environ 1 480 000 personnes dont 798 000 adultes et 682 000 enfants. Les chiffres révisés des années antérieures sont les suivants¹ :

2006 : 637 500

2007 : 620 200

2008 : 623 900

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de situations rencontrées augmente : +2,1 % en 2009. Même si les prix se sont stabilisés en 2009, l'augmentation des revenus n'a pas compensé les hausses de prix intervenues précédemment et le pouvoir d'achat des plus pauvres n'a pas rattrapé ce qu'il avait perdu. Mais surtout, nous commençons à la fin de 2009 à sentir les effets de la crise dans les accueils. Sans que l'augmentation du nombre d'accueillis ne soit spectaculaire, nous rencontrons des personnes pour qui aucune perspective d'amélioration par l'emploi ne se dessine alors que la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) en juin 2009 devait rendre l'emploi plus attractif. Les personnes rencontrées sont de plus en plus découragées et résignées, selon notre baromètre bimensuel crise-pauvreté.

Le nombre d'équipes au Secours Catholique est de 3 900, celui des lieux d'accueil de 2 415 et celui des bénévoles de 62 400.

Le rapport comporte quatre parties :

- Un point sur la pauvreté en Europe, en cette année européenne de lutte contre la pauvreté.
- Le profil général s'appuie cette année sur l'analyse de 101 140 situations différentes, nettement plus qu'en 2008.
- Le thème central du rapport de cette année porte sur les ressources et les budgets des ménages pauvres, à partir d'un relevé spécifique.
- Enfin les fiches régionales, comme chaque année, font une synthèse des évolutions repérées en rapport avec la conjoncture régionale.

Définitions :

- Le revenu par unité de consommation (UC) ou par « équivalent adulte » : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme de ces UC. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Comme le fait la Caisse nationale des allocations familiales, nous ajoutons 0,2 à la somme de ces UC lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale.
- Le seuil de pauvreté d'un pays est défini en Europe comme égal à 60% de la médiane des revenus par UC d'un pays. La médiane des revenus par UC est la valeur telle que la moitié des valeurs lui est inférieure et la moitié lui est supérieure.
- Le taux de risque de pauvreté, ou taux de pauvreté, est la proportion de personnes ayant des revenus inférieurs à ce seuil.
- Une « situation de pauvreté » est une personne ou une famille que le Secours Catholique a rencontrée, accompagnée ou aidée ; sur le plan statistique, c'est analogue à ce que l'Insee désigne par « ménage » et nous employons l'un ou l'autre terme.
- Le « demandeur » est la personne de référence de cette « situation » ou ménage.

¹ Des ajustements de méthode aboutissant à des chiffres plus proches de la réalité ont, cette année encore, nécessité une modification des données publiées les années antérieures pour que la série conserve des variations significatives.



1. LA PAUVRETÉ EN EUROPE²

L'année 2010 a été proclamée année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Avant d'aborder le profil général des situations rencontrées par le Secours Catholique en France en 2009, divers éléments sur la pauvreté en Europe permettent de pointer quelques problèmes communs à l'ensemble des pays européens ainsi que les particularités françaises. Les dernières données disponibles (2008) montrent que 17 % des Européens sont toujours exposés au risque de pauvreté, la France se situant à 13 %. Parmi les nombreux thèmes et données disponibles, certains éléments ont une résonance particulière dans la période de crise que nous traversons.

1.1 LE CHÔMAGE

Les améliorations générales observées depuis 2000 sur le marché du travail ont eu, dans l'ensemble, un impact limité sur les personnes les plus démunies. Le nombre de personnes vivant dans des ménages où aucun adulte n'a d'emploi demeure élevé en dépit des progrès récents : le taux de chômage en décembre 2009 était de 10 % pour l'ensemble des 27 pays de l'Union, avec de grandes disparités entre les pays puisque ce taux va

de 4 % aux Pays-Bas à 20 % en Lettonie. Avec un taux de chômage de 10 %, égal à la moyenne, la France se situe au 10^e rang.

1.2 LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Le travail lui-même ne garantit pas toujours contre la pauvreté. En 2008, la proportion de travailleurs pauvres était de 8 % pour l'Europe des 27 : les chiffres oscillaient entre 4 % (République tchèque) et 18 % (Roumanie). Avec un taux de 7 %, la France se situe au 12^e rang, à égalité avec l'Allemagne, la Bulgarie, l'Estonie et la Suède. La pauvreté des travailleurs est liée aux bas salaires, au faible niveau de qualification, aux emplois précaires et au travail à temps partiel, souvent non souhaité. Dans les foyers avec enfants, un seul revenu ne permet plus de mettre le ménage à l'abri de la pauvreté.

1.3 LA SITUATION DES MIGRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2007, le taux d'emploi des migrants nés en dehors de l'Union européenne était inférieur de 3 points à celui de la population du pays d'accueil. Cette moyenne masque des différences importantes entre les États membres. En Espagne, en Grèce, en Italie ou au Portugal, pays où la

² Rapport conjoint 2009 sur la protection sociale et l'inclusion sociale, Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs, Conseil de l'Union européenne. Protection sociale et inclusion sociale en Europe. Éléments et chiffres clés, MEMO/08/625, Commission européenne, Bruxelles, le 16 octobre 2008.

migration est un phénomène récent et principalement économique, les migrants ont un taux d'emploi supérieur à celui des autochtones. À l'opposé, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en France, au Royaume-Uni et en Suède, le taux d'emploi des migrants est nettement inférieur à celui des autochtones, avec des écarts oscillant entre 6 % au Royaume-Uni et 16 % au Danemark.

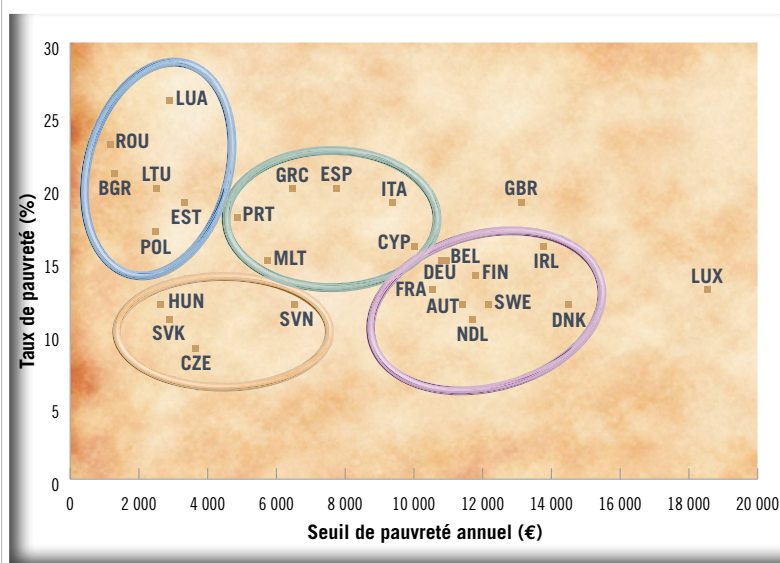
1.4 L'IMPACT DES TRANSFERTS SOCIAUX

Au sein de l'Union européenne, les transferts sociaux (allocations familiales, de chômage et de logement) réduisent le risque de pauvreté de 8 points en moyenne en 2008 : avant transferts sociaux, le risque de pauvreté moyen des États membres s'élève à 25 %, après transferts sociaux, il est de 17 %. En nombre de personnes pauvres, la réduction est de 32 %. Les transferts sociaux les plus efficaces se rencontrent en Hongrie, en Irlande, en République tchèque et dans les pays nordiques, où ils réduisent le nombre de pauvres de 50 % ou plus. En Espagne, en Grèce, en Italie et en Lettonie, à l'inverse, les transferts sociaux ne parviennent à réduire le nombre de pauvres que de 17 % ou moins. La France se situe dans une position moyenne avec une réduction de 10 points du risque de pauvreté (de 23 % avant transferts sociaux à 13 % après transferts) et de 43 % du nombre de personnes pauvres.

1.5 SEUILS ET TAUX DE PAUVRETÉ DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

À partir des données d'Eurostat, nous avons représenté les 27 pays de l'Union européenne selon leur seuil de pauvreté et leur taux de risque de pauvreté après transferts sociaux.

Graphique 1. Seuils et taux de risque de pauvreté après transferts sociaux dans les pays de l'Union européenne en 2008 (source Eurostat)



On peut caractériser quatre groupes de pays :

- Le groupe « orange » comprend quatre pays d'Europe centrale, anciennement dans la mouvance de l'Union soviétique, qui ont adhéré à l'Union européenne en

2004. Ces pays ont en commun un seuil de pauvreté relativement faible (de 2 600 à 6 500 €) et un taux de risque de pauvreté faible aussi (de 9 à 12 %). La République tchèque est en particulier le pays qui a le plus faible taux de risque de pauvreté de l'ensemble de l'Union : on a vu plus haut que les transferts sociaux y sont particulièrement efficaces, comme en Hongrie. Cela suggère un niveau de vie relativement homogène dans le bas de la distribution, assez concentré autour du seuil de pauvreté.

- Le groupe « bleu » comprend les trois pays baltes, la Bulgarie, la Pologne et la Roumanie. Comme le groupe précédent, il s'agit de pays anciennement sous domination soviétique, entrés récemment dans l'Union européenne (les pays baltes et la Pologne en 2004, la Bulgarie et la Roumanie en 2007). Ils ont un seuil de pauvreté très bas et un taux de risque de pauvreté élevé à très élevé. Ce sont des pays à très faible niveau de vie général, avec une forte concentration de très faibles revenus.
 - Le groupe « vert » comprend les pays méditerranéens : leur seuil de pauvreté, et donc leur niveau de vie, se situe à un niveau moyen, mais leur taux de risque de pauvreté reste élevé. En dehors de Chypre et de Malte, qui ont adhéré en 2004, ces pays sont entrés dans l'Union depuis longtemps (l'Italie dès l'origine, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986) et le niveau de vie s'y est élevé sans que le taux de risque de pauvreté y diminue, comme si tous les revenus avaient augmenté dans la même proportion, sans redistribution marquée vers les plus pauvres. La forte croissance a, dans l'absolu, amélioré les conditions de vie des pauvres, mais en termes relatifs, leur situation ne s'est pas toujours améliorée. Les prestations sociales sont très faibles dans ces pays (en dehors peut-être de l'Espagne) où le rôle de la famille est fondamental.
 - Enfin le groupe « rose » comprend quatre des six pays fondateurs de l'Union européenne auxquels s'ajoutent trois pays scandinaves ainsi que l'Autriche et l'Irlande (le Danemark et l'Irlande ont adhéré à l'Union en 1973, l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995). Ils ont en commun d'avoir un seuil de pauvreté élevé, correspondant à un niveau de vie lui aussi élevé, et un taux de risque de pauvreté moyen. La forte augmentation du niveau de vie général qu'a permise le « marché commun » n'a pas pleinement profité aux plus démunis et tous ces pays, avec des différences, comptent une proportion non négligeable d'« oubliés de la croissance », malgré l'efficacité certaine des politiques sociales.
- Deux pays se détachent : le Luxembourg a le seuil de pauvreté, et donc le niveau de vie, le plus élevé, mais un taux de risque de pauvreté qui reste moyen, du même ordre que celui de la France ; la Grande-Bretagne joint un taux de risque de pauvreté élevé à un seuil de pauvreté élevé aussi, ce qui suggère de fortes inégalités de revenus.



2. PROFIL GÉNÉRAL

2.1 INTRODUCTION

L'échantillon de situations provenant des accueils du Secours Catholique pour l'année 2008 comporte 93 927 situations. Celui de l'année 2009 en comporte 101 140, soit 7 213 de plus, ce qui n'est pas négligeable. Cette augmentation est sans doute en partie due à une meilleure mobilisation des bénévoles, mais certainement aussi à l'augmentation du nombre total de situations rencontrées.

Deux phénomènes précis ont des conséquences dans plusieurs domaines :

- La crise économique. Si la proportion de nouveaux contacts ne change pas, de plus en plus de personnes sont adressées par les services sociaux, spécialement lorsqu'il s'agit de personnes françaises ou étrangères avec statut en règle. La crise économique atteint des personnes « incluses » et son ampleur laisse les travailleurs sociaux démunis. Contrairement à la tendance observée depuis de nombreuses années, la part des couples avec enfants augmente. Le chômage progresse très sensiblement chez les personnes rencontrées.
- La reprise de la demande d'asile. La part des étrangers dans les accueils augmente nettement, et les situations d'attente de statut sont plus fréquentes.

De plus, la mise en œuvre ou le déploiement de nouveaux dispositifs (loi sur le droit au logement opposable, RSA)

³ Sous le terme « Europe de l'Est » sont regroupés les pays d'Europe centrale n'appartenant pas à l'Union européenne, les pays d'Europe de l'Est, de Transcaucasie et la Fédération de Russie.

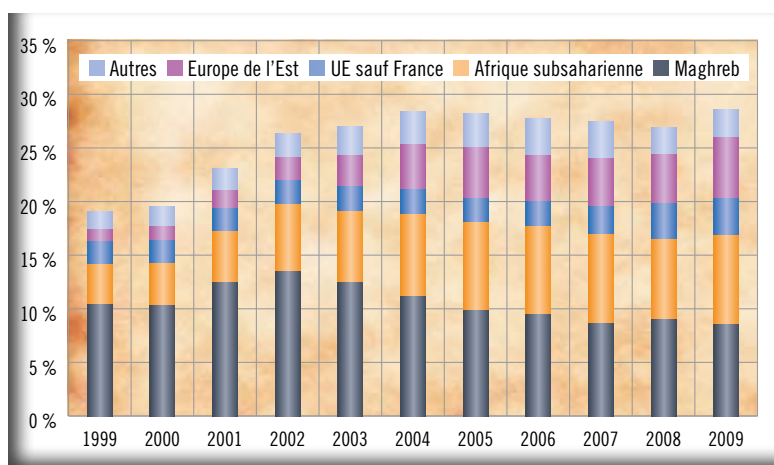
produisent certainement des effets qu'il est impossible d'isoler et de mesurer précisément.

2.2 LES ÉTRANGERS

2.2.1 Le nombre d'étrangers dans les accueils augmente

Les étrangers qui en 2008 représentaient 26,9% des situations rencontrées en représentent 28,6% en 2009. On rejoint le maximum constaté en 2004.

Graphique 2. Répartition des étrangers selon leur groupe de nationalité³



Plus de 80 % des étrangers rencontrés appartiennent à 25 nationalités. Ils sont ressortissants des pays suivants, répartis selon les mêmes couleurs que sur le graphique 2 :

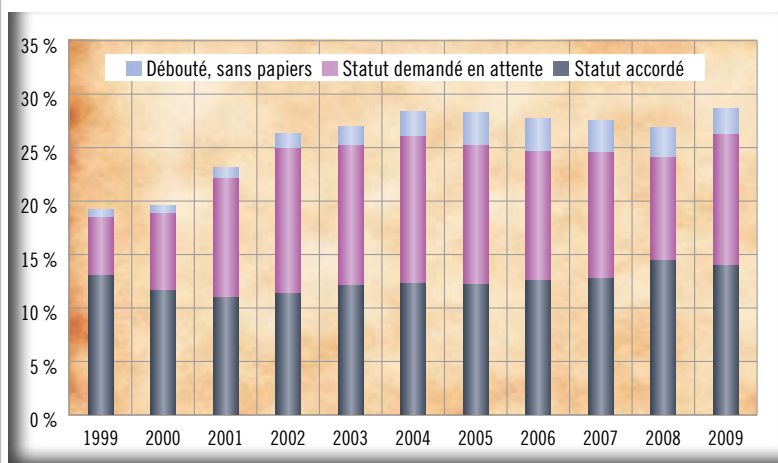
Pays	Nombre de situations dans l'échantillon 2009
Algérie	4 490
Maroc	2 437
Fédération de Russie	1 359
Roumanie	1 304
Serbie	1 286
Congo	1 133
Arménie	1 048
Congo démocratique	999
Guinée	982
Tunisie	878
Turquie	676
Cameroun	626
Portugal	499
Côte d'Ivoire	461
Géorgie	427
Mali	426
Angola	401
Sénégal	379
Soudan	275
Bosnie	261
Haïti	251
Bulgarie	238
Pologne	230
Albanie	224
Azerbaïdjan	210

2.2.2 De plus en plus de personnes en attente de statut

Hors ressortissants de pays membres de l'Union européenne, la part des étrangers rencontrés ayant un statut en règle, provisoire ou définitif, est de 48,9 %, en recul de près de 5 points par rapport à celle constatée en 2008 (53,5 %) ; celle des personnes en attente de statut est de 42,5 %, soit 6,3 points de plus qu'en 2008 (36,2 %) ; enfin la proportion de situations sans papiers diminue, passant de 10,3 % en 2008 à 8,6 % en 2009. Près du quart des étrangers rencontrés sont arrivés en France depuis moins de 6 mois ; l'augmentation de 5 points de ce chiffre confirme la reprise de la demande d'asile.

Graphique 3. Répartition des étrangers selon leur statut (hors Union européenne)

⁴ Ofpra, Rapport d'activité 2009, p. 3.



Statut et nationalité ne sont pas indépendants :

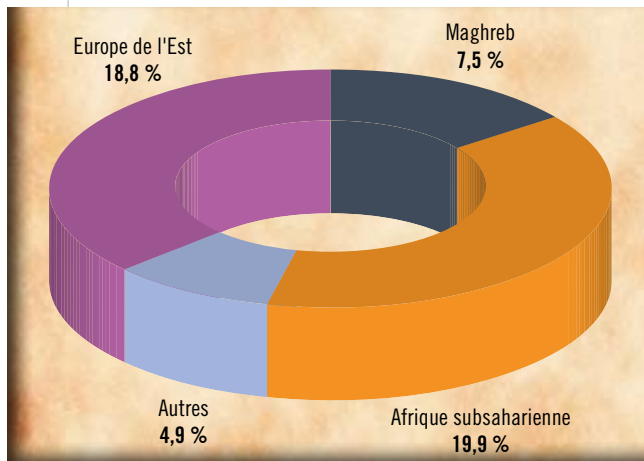
- les ressortissants de pays membres de l'Union européenne n'ont pas besoin de titre de séjour pour travailler en France ;
- près des trois quarts des ressortissants des pays du Maghreb ont un titre de séjour qui leur permet de travailler (la plupart des Marocains et des Tunisiens, un peu moins en ce qui concerne les Algériens) ;
- moins de la moitié (45 %) des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne disposent d'un statut les autorisant à travailler, et le quart seulement des Européens de l'Est sont dans ce cas ;
- pour les pays autres, beaucoup moins représentés, la proportion d'étrangers avec statut en règle, provisoire ou définitif, est de 51 %.

Selon le rapport 2009 de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)⁴ : « La reprise de la demande d'asile constatée en 2008 s'est confirmée tout au long de l'année 2009. Toutefois, contrairement aux années précédentes, la croissance de la demande en 2009 est essentiellement imputable à l'augmentation du nombre de premières demandes. Les autres composantes de la demande d'asile observent une tendance à la baisse : demandes de réexamen, mineurs accompagnants, asile à la frontière. Cette caractéristique de l'année 2009 entraîne des conséquences immédiates sur le travail d'instruction et l'activité de [l'Ofpra]. En effet, le traitement des premières demandes s'accompagne d'une charge de travail plus importante, notamment en raison de la convocation quasi générale des demandeurs d'asile pour un entretien à l'Office. »

L'augmentation de la proportion de situations d'attente de statut constatée dans les accueils du Secours Catholique est la conséquence de cet allongement de la durée moyenne de traitement des demandes. Par ailleurs, les nationalités le plus souvent rencontrées dans les accueils du Secours Catholique sont bien celles que l'Ofpra recense dans son rapport 2009. Il est également précisé dans ce document que 80 % des demandes d'asile enregistrées au titre de la Fédération de Russie concernent des personnes originaires de Tchétchénie ou du nord du Caucase. Le Kosovo n'est pas isolé dans nos chiffres en 2009, mais parmi les étrangers en attente de statut rencontrés dans les accueils du Secours Catholique, il constitue sans doute la majorité des demandes enregistrées au titre de la Serbie, car selon l'Ofpra, la demande kosovare constitue cette année le premier flux de demandeurs d'asile en France.

2.2.3 Profil des personnes en attente de statut ou sans papiers

Globalement, 42,5 % des étrangers rencontrés (hors ressortissants de pays membres de l'Union européenne) sont en attente de statut et 8,6 % sont sans papiers, soit une proportion totale de 51,1 % de personnes sans statut. La grande majorité de ces personnes sont originaires soit d'Afrique subsaharienne, soit d'Europe de l'Est.

Graphique 4. Répartition des personnes en attente de statut ou sans papiers selon leur nationalité

Ces personnes sont jeunes pour la plupart : les trois quarts ont moins de 40 ans et l'augmentation de leur nombre par rapport à 2008 est surtout due aux plus jeunes.

- La moitié des demandeurs vivent seuls, sans conjoint ni enfant ; le plus souvent, il s'agit d'hommes seuls. Par ailleurs 27 % sont des couples avec enfants et 18 % des parents isolés, presque toujours des femmes.
- Ne disposant pas d'un statut, ces personnes ne peuvent travailler officiellement. 70 % de ces personnes ou familles n'ont en conséquence aucune ressource. Le revenu moyen de celles qui ont des ressources est de 488 € par mois, il s'agit le plus souvent de revenus « autres » ou informels, parfois aussi d'aides au logement. Par équivalent adulte, ou unité de consommation, leur revenu moyen est de 274 € par mois.
- 72 %, soit près des trois quarts des personnes ou familles en attente de statut ou sans papiers, vivent en logement précaire :

Hôtel, pension, garni	10 %
Famille, amis	23 %
Centre d'hébergement	28 %
Abri de fortune, rue	11 %

Pour les autres, 12 % vivent en hébergement collectif (centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou CADA, principalement), 8 % sont locataires dans le parc social, 6 % sont locataires dans le parc privé et 2 % sont propriétaires de leur logement (il s'agit de personnes vivant en France depuis un certain temps). Pour les locataires, le taux d'effort net d'aides au logement⁵ atteint 22,5 % dans le parc social et 46,0 % dans le parc privé.

2.3 CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES ET FAMILIALES DE L'ENSEMBLE DES SITUATIONS RENCONTRÉES EN 2009

2.3.1 Des personnes plus jeunes qu'en 2008

Alors que depuis plusieurs années, nous observions une progression de la part des personnes âgées de 50 ans et plus, celle-ci diminue légèrement en 2009. En nombre absolu dans l'échantillon, ces personnes sont pourtant plus nombreuses qu'en 2008, mais le nombre

de personnes plus jeunes a davantage augmenté. À cela, on peut trouver deux raisons : les étrangers, dont le nombre et la proportion ont nettement augmenté dans les accueils, sont le plus souvent des personnes jeunes ; d'autre part la crise, par le biais de l'emploi, touche surtout les personnes d'âge actif.

Tableau 1. Répartition par âge des demandeurs

Répartition par âge	Nombre dans l'échantillon		Proportion dans l'échantillon	
	2008	2009	2008	2009
Moins de 25 ans	9 272	10 534	10,5 %	11,0 %
25-39 ans	36 088	39 561	40,8 %	41,2 %
40-49 ans	22 352	24 124	25,3 %	25,1 %
50-59 ans	14 438	15 044	16,3 %	15,6 %
60 ans et plus	6 258	6 855	7,1 %	7,1 %
TOTAL	88 408	96 118	100,0 %	100,0 %

Lecture : en 2009, l'échantillon comporte 10 534 demandeurs de moins de 25 ans, ce qui représente 11,0 % des demandeurs d'âge connu.

2.3.2 Plus de couples avec enfants

Le nombre de situations de l'échantillon ayant nettement augmenté, tous les types de ménages sont plus nombreux, mais l'augmentation n'est pas la même pour tous. L'évolution la plus marquante est l'augmentation de la part des couples avec enfants, part qui jusqu'ici diminuait régulièrement. Les étrangers nouvellement arrivés ne sont pour rien dans cette inflexion puisque ce sont le plus souvent des personnes seules. Il faut sans doute y voir un des effets de la crise actuelle : il est aujourd'hui difficile de s'en sortir avec un seul salaire et lorsqu'un des deux adultes du couple perd son emploi, la famille peut se trouver en difficulté.

La proportion d'hommes seuls recule, celles des autres types de ménages sont stables.

La féminisation de la pauvreté mise en évidence dans le rapport statistique 2008⁶ se poursuit : seules ou en couple, avec ou sans enfant(s), les femmes représentaient 54,4 % des adultes accueillis en 2008 ; en 2009, elles en représentent 55,1 %.

Le nombre moyen d'enfants par famille ne change pas : 2,13 en 2007, 2,14 en 2008, 2,13 en 2009.

2.4 LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

L'augmentation du nombre de situations dans l'échantillon 2009 porte presque exclusivement sur les actifs, dont la proportion progresse de 2,5 points. Le nombre d'inactifs ne change pratiquement pas, mais leur proportion diminue nettement dans l'ensemble.

⁵ Rapport du loyer résiduel au montant total des ressources du ménage.

⁶ Secours Catholique, La pauvreté au féminin. Statistiques d'accueil 2008.

Tableau 2. Répartition des demandeurs selon leur situation professionnelle (demandeurs français ou étrangers disposant d'un statut les autorisant à travailler en France)

	2008	2009
Actifs	59,5 %	62,0 %
dont Employés	19,0 %	18,1 %
En formation professionnelle	1,9 %	2,0 %
En recherche d'emploi	38,6 %	41,9 %
dont indemnisés	14,3 %	15,8 %
non indemnisés	24,3 %	26,1 %
Inactifs	40,5 %	38,0 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %

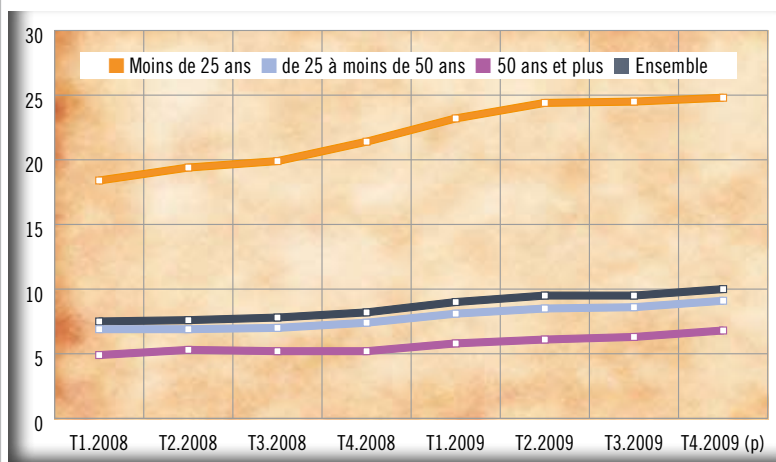
Lecture : en 2009, 62,0% des demandeurs sont actifs ; ce pourcentage se décompose en 18,1% de demandeurs ayant un emploi, 2,0% de demandeurs en formation et 41,9% de demandeurs en recherche d'emploi.

2.4.1 La proportion de chômeurs dans les accueils augmente de 3 points

À l'intérieur de la catégorie des actifs, les personnes réellement employées voient leur part reculer alors que celle des personnes en recherche d'emploi augmente de plus de 3 points. La variation se répartit presque également entre les chômeurs indemnisés et les chômeurs non indemnisés, toujours beaucoup plus nombreux que les premiers.

Le taux de chômage en France, qui avait atteint son plus bas niveau au premier trimestre 2008, n'a cessé d'augmenter durant l'année 2009 pour atteindre 10% au dernier trimestre 2009, avant de se stabiliser au début de 2010.

Graphique 5. Évolution trimestrielle du taux de chômage en France, outre-mer inclus (source Insee ; Chiffres provisoires pour le 4^e trimestre 2009)



Les plus touchés, de loin, par le manque d'emploi sont les jeunes : le quart de ceux qui souhaiteraient travailler sont sans emploi à la fin de 2009. La relative faiblesse du taux de chômage des plus de 50 ans masque la difficulté d'accès à l'emploi pour ces personnes, qui est telle que beaucoup sont dispensées de recherche d'emploi et ne figurent pas dans les statistiques du chômage. Le taux de chômage des femmes est, chaque trimestre, supérieur à celui des hommes, de 0,5 à 1 point, mais à la fin de 2009, les deux taux sont égaux à 10%.

⁷ Si l'on inclut les étrangers sans statut, la diminution de l'inactivité (en proportion de l'ensemble des situations) est un peu moins forte, car beaucoup de ces personnes sont inactives faute de disposer d'une autorisation de travail.

2.4.2 La proportion de personnes employées diminue modérément

Globalement, la proportion de demandeurs ayant un emploi recule de 0,9 point. Les plus fortes diminutions portent sur les CDI à plein temps et sur le travail intérimaire ou saisonnier, dont le pourcentage diminue de 0,3. À l'inverse, la part du travail à temps partiel progresse de 0,2 et celle du travail indépendant (« à son compte ») de 0,1.

Ces évolutions sont relativement faibles, mais rappelons que le nombre absolu de situations étudiées est nettement plus important qu'en 2008 et que, s'il n'existe pas de gros changement dans la répartition entre les types d'emploi, le nombre de personnes ayant un emploi et sollicitant le Secours Catholique a augmenté en 2009. Le travail « pauvre » ne recule pas malgré la mise en place du RSA en juin 2009.

La proportion des personnes en formation progresse très légèrement.

2.4.3 La part de l'inactivité recule

Le nombre d'inactifs ne change pas dans l'échantillon, mais en proportion de l'ensemble des situations, la place de l'inactivité professionnelle diminue de 2,5 points⁷. Les formes d'inactivité qui reculent le plus sont l'incapacité au travail pour raison de santé (cette forme d'inactivité augmentait jusqu'alors de façon continue), l'inactivité « au foyer » et l'inactivité sans raison identifiée, souvent liée à la grande exclusion.

Ces trois situations d'inactivité qui reculent le plus sont celles dans lesquelles une partie des personnes concernées peut exercer un choix. Souvent dans le passé nous avons constaté que lorsque la conjoncture économique s'améliorait, les personnes se portaient davantage sur le marché du travail. Ce n'est pas le cas en 2009 et on peut penser que le recul de l'inactivité (en proportion de l'ensemble des situations) est dû à la dégradation des conditions de vie des inactifs, pour qui l'emploi représenterait un mieux ; le RSA joue peut-être ici son rôle incitatif, mais l'emploi reste le plus souvent virtuel et même s'il se concrétise, il ne s'agit souvent pas d'un « emploi décent » au sens que lui donne l'Organisation internationale du travail (OIT) : « le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail, leurs aspirations à accéder à un emploi et à une juste rémunération, à jouir de droits, de moyens d'expression et de reconnaissance, à bénéficier d'une stabilité familiale et d'un développement personnel, de justice et d'égalité entre les sexes. »

2.4.4 Les situations professionnelles selon l'âge

Chez les personnes rencontrées par le Secours Catholique, le taux de chômage est beaucoup plus élevé que dans l'ensemble de la population (67,5% en 2009 pour les demandeurs français ou étrangers avec statut) et c'est une cause majeure de pauvreté. Chaque tranche d'âge rencontre des difficultés particulières :

Tableau 3. Répartition des situations professionnelles par tranche d'âge en 2009 (demandeurs français ou étrangers disposant d'un statut les autorisant à travailler en France)

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus
Actifs	67,6 %	68,5 %	66,1 %	55,5 %	19,0 %
dont Employés	15,3 %	19,3 %	21,6 %	16,8 %	5,6 %
En formation professionnelle	5,3 %	2,3 %	1,5 %	0,6 %	0,2 %
En recherche d'emploi	47,0 %	46,9 %	43,0 %	38,1 %	13,1 %
dont indemnisés	14,5 %	17,0 %	17,3 %	16,4 %	5,0 %
non indemnisés	32,5 %	29,9 %	25,7 %	21,7 %	8,1 %
Inactifs	32,4 %	31,5 %	33,9 %	44,5 %	81,0 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Lecture : 67,6 % des demandeurs de moins de 25 ans sont professionnellement actifs en 2009. Ce chiffre se décompose en 15,3 % de personnes réellement employées, 5,3 % de personnes en formation et 47,0 % de personnes en recherche d'emploi.

Contrairement à ce que l'on observe dans la population française dans son ensemble, le taux de chômage des plus jeunes est à peine plus élevé que celui des autres actifs de moins de 50 ans, mais il s'agit bien plus souvent de chômage non indemnisé : les jeunes arrivent sur le marché du travail sans droit à indemnisation et, faute d'emploi, peinent à acquérir des droits ; par rapport aux autres tranches d'âge, la part des actifs de moins de 25 ans en formation professionnelle est importante.

Chez les personnes de 50 à 59 ans, le taux d'inactivité est supérieur de plus de 10 points à celui des personnes de la tranche d'âge immédiatement inférieure : moins de personnes, en proportion, ont un emploi ; moins aussi sont en recherche d'emploi. L'espoir de retrouver un travail à partir de 50 ans étant faible, les personnes renoncent à en chercher un et se déclarent inactives, particulièrement celles qui n'ont pas droit à des allocations chômage.

2.5 LA STABILISATION DU LOGEMENT SE POURSUIT

Dans l'ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2009, la proportion de ménages vivant en logement stable augmente de 0,5 point, et de 1,8 point si l'on ne tient pas compte des étrangers sans statut. Depuis 2004, année où la part des situations vivant en logement précaire avait atteint un maximum (27,4 %) en lien avec l'afflux de demandeurs d'asile, on constate chaque année un recul de cette proportion (22,7 % en 2009) et une augmentation de celle des situations vivant en logement stable. Si l'on ne considère que les personnes françaises ou étrangères disposant d'un statut en règle, l'évolution est encore plus nette et en 2009 : 82,9 % d'entre elles vivent en logement stable. Le recul de la part des situations vivant en logement précaire est dû à celui des situations vivant dans les formes les plus précaires (centre d'hébergement et rue) : leur nombre absolu dans notre échantillon diminue chez les personnes françaises ou étrangères avec statut et augmente légèrement si l'on inclut les étrangers sans statut. Si l'augmentation du nombre d'étrangers en attente de statut s'est bien accompagnée d'une augmentation du nombre de personnes accueillies en centres d'hébergement⁸, cette augmentation a été plus que compensée par la stabilisation des personnes les plus

précaires : faut-il voir ici un effet de la loi sur le droit au logement opposable (loi DALO de 2007) qui, entre autres dispositions, reconnaît aux personnes accueillies dans un hébergement d'urgence le droit d'y rester jusqu'à ce qu'il leur soit proposé une place en hébergement stable ou un logement adapté à leur situation ? Les associations présentes dans le champ de la grande exclusion ont plutôt le sentiment que cette disposition a réduit pour beaucoup la possibilité d'accéder à un hébergement d'urgence faute de places disponibles, mais les chiffres actualisés manquent. Faut-il y voir, à l'opposé, une variation d'échantillonnage qui ferait moins de place aux personnes les plus précaires ? Ou une combinaison de plusieurs effets ? Il est impossible de le préciser aujourd'hui.

Tableau 4. Répartition des situations rencontrées par type de logement (demandeurs français ou étrangers disposant d'un statut les autorisant à travailler en France)

	2008	2009
Logements stables	81,1 %	82,9 %
dont Location HLM	41,8 %	42,7 %
Hébergement collectif	3,8 %	3,5 %
Location privée	31,2 %	32,0 %
Propriétaire	4,3 %	4,7 %
Logements précaires	18,9 %	17,1 %
dont Hôtel, pension, garni	1,5 %	1,2 %
Caravane, péniche	2,2 %	2,2 %
Famille, amis	6,7 %	6,8 %
Centre d'hébergement	4,0 %	3,4 %
Abri de fortune, rue	4,5 %	3,5 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %

Lecture : en 2008, 81,1 % des situations rencontrées vivent en logement stable ; la proportion est de 82,9 % en 2009.

En lien avec cette plus forte proportion de logements stables, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement est aussi plus importante en 2009.

Les ménages rencontrés vivent toujours très majoritairement en ville, et la part du monde rural recule légèrement, ce qu'on peut attribuer à l'augmentation de la demande d'asile, qui se fixe en ville.

2.6 ASPECTS FINANCIERS DE LA PAUVRETÉ RENCONTRÉE EN 2009

2.6.1 L'absence complète de ressources se fait un peu plus rare, sauf pour les étrangers sans statut

Dans l'ensemble des situations rencontrées, la proportion de celles qui n'ont aucun revenu au moment de leur rencontre passe de 15,4 % en 2008 (valeur minimale depuis 2003) à 16,2 %. Ce retournement de tendance est dû à l'augmentation de la proportion d'étrangers en attente de statut. Si l'on ne tient compte que des personnes françaises ou étrangères avec statut, la part des personnes sans ressources diminue au contraire, de 10,9 % à 10,3 %. L'absence de ressources peut être due à une absence de droits ou à un délai entre la fin d'un droit et la mise en œuvre d'un autre, ou encore à une anomalie administrative : c'est ce que mesure l'indicateur de délais et anomalies de perception. Cet indicateur varie peu, aussi bien pour l'ensemble des situations rencontrées (de 12,2 % en 2008 à 11,9 % en 2009) que pour les seules situations françaises ou étrangères disposant d'un statut (13,1 % en 2008 et 2009).

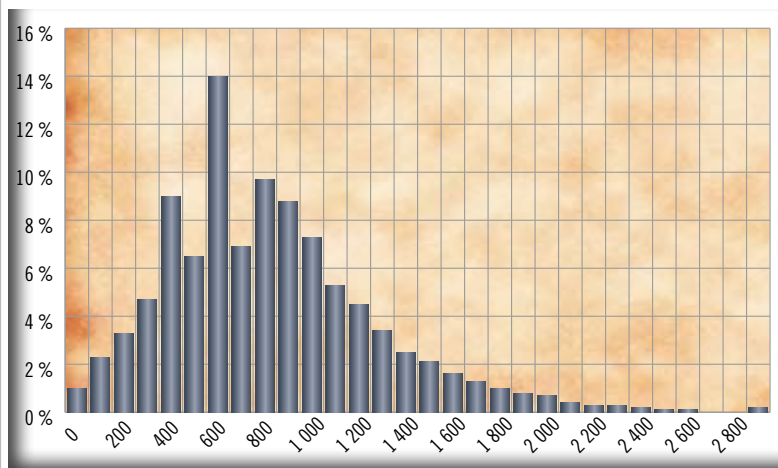
⁸ Mais aussi en Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), qui sont classés dans les logements stables.

2.6.2 Le revenu moyen de l'ensemble des ménages rencontrés augmente de 3 %

Tous revenus confondus, le revenu moyen de l'ensemble des situations, hors situations sans ressources, est de 878 € en 2009, contre 852 € en 2008, soit une augmentation de 3 %.

La distribution des revenus fait apparaître un tassement vers les valeurs plus faibles : 50 % des ménages rencontrés en 2009 ont ainsi un revenu inférieur à 815 € (médiane) et 90 % des ménages un revenu mensuel inférieur à 1 500 €.

Graphique 6. Répartition des revenus mensuels non nuls en 2009 (€)



Une valeur sur ce graphique attire l'attention : 14 % des situations rencontrées ont un revenu compris entre 600 et 700 €, ce qui représente un pic sur le graphique. Ce n'est pas un problème d'échantillonnage : l'étude détaillée des budgets des ménages qui fait l'objet de la troisième partie de ce rapport montre que plusieurs revenus se situent en effet dans cette tranche (retraites, pensions d'invalidité, allocations pour personnes handicapées notamment).

À titre de référence, pour l'ensemble de la France, départements d'outre-mer inclus, la médiane du revenu disponible par ménage était en 2007 de 2 302 € (source Insee).

2.6.3 Le loyer résiduel moyen de l'ensemble des ménages rencontrés progresse de 5,7 %

Les loyers poursuivent leur rapide progression qui, année après année, entame davantage le pouvoir d'achat des ménages.

Avant aide au logement, le loyer brut moyen des situations rencontrées progresse de 3,4 % dans le parc locatif social et de 4,0 % dans le parc locatif privé. Pourquoi les loyers des ménages pauvres augmentent-ils plus vite que l'ensemble des loyers en France ? L'indice de référence des loyers publié par l'Insee pour servir de référence aux réévaluations des loyers d'habitation a progressé seulement de 0,9 % en 2009. Quant à l'indice des loyers effectifs des résidences principales, qui est une composante de l'indice des prix à la consommation, il n'a augmenté que de 2 % en 2009. Nous relevons des progressions bien supérieures et la Fondation Abbé Pierre fait le même constat⁹. Une raison est sans doute la mobilité des personnes pauvres : au moment de leur rencontre avec le Secours Catholique,

⁹ Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France, 15^e rapport annuel, 2010.

26 % des locataires du parc social et 40 % de ceux du parc privé habitaient leur logement depuis moins d'un an. La précarité des ressources, des emplois et des situations personnelles et familiales entraîne des déménagements plus fréquents, eux-mêmes générateurs de hausses de loyers plus importantes que pour les locataires stables.

L'aide au logement moyenne ne suit pas ce rythme et l'augmentation du loyer résiduel moyen des situations rencontrées est de 5,9 % dans le parc social de 5,4 % dans le parc privé et de 5,7 % pour l'ensemble des loyers. Les taux d'effort net des locataires, rapport entre le loyer net d'aide au logement et le revenu mensuel, augmentent :

Tableau 5. Taux d'effort nets (%)

	2008	2009	Différence
Locataires HLM	18,5	19,0	+ 0,5
Locataires privés	24,5	25,2	+ 0,7

2.6.4 L'impayé médian augmente de plus de 10 %

L'impayé moyen est de 2 133 € en 2009, mais la moyenne n'est pas un bon indicateur car elle est très sensible aux valeurs extrêmes. Nous lui préférons la médiane, qui est la valeur telle que la moitié des impayés est d'un montant supérieur et l'autre moitié d'un montant inférieur : l'impayé médian était de 692 € en 2008, il est de 765 € en 2009, soit une augmentation de 10,5 %. Ce montant d'impayé représente moins d'un mois de revenu, qu'on prenne le revenu moyen (878 €) ou le revenu médian (815 €) de l'ensemble des situations rencontrées : il ne s'agit donc pas de surendettement dans la plupart des cas, mais simplement d'une insuffisance de revenu par rapport aux charges, c'est l'objet de l'étude des budgets de la troisième partie.

La proportion de personnes ou familles ayant des impayés est de 62,6 %, sans changement par rapport à 2008. Moins de 10 % des ménages rencontrés font l'objet d'une procédure de surendettement, que leur dossier soit à l'étude ou qu'il ait été accepté : le surendettement n'est pas le fait des ménages les plus pauvres, mais il fragilise des ménages aux ressources modestes.

2.6.5 Le niveau de vie moyen des situations rencontrées est de 548 €

Le dernier seuil de pauvreté publié à ce jour est celui de l'année 2007, il est égal à 908 €. Nous constatons chaque année que la proportion de situations rencontrées par le Secours Catholique dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de l'année (et non de l'année antérieure) est de l'ordre de 94 %. En appliquant ce coefficient à l'année 2009, nous estimons le seuil de pauvreté de 2009 à 970 € (la même méthode de calcul l'an dernier nous avait conduits à estimer le seuil 2007 à 910 €).

Le revenu moyen par UC de l'ensemble des situations rencontrées en 2009 est bien inférieur au seuil de pauvreté, même en prenant celui de l'année 2008 : il est égal à 548 €, hors situations sans ressources. Cela représente une augmentation de 1,9 % par rapport à 2008 où il était de 538 €. Cette augmentation est faible, mais l'indice des prix n'a pratiquement pas augmenté en 2009.



3. ÉTUDE DES BUDGETS FAMILIAUX

3.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

L'analyse de la pauvreté en termes de ressources est classique. Sont considérés comme pauvres les ménages dont le revenu par unité de consommation (UC) ou par équivalent adulte est inférieur au seuil de pauvreté, défini comme 60% de la médiane des revenus par UC de l'ensemble de la population¹⁰. Ce qu'on définit là est une pauvreté relative : on est pauvre, dans un environnement donné, lorsqu'on a des revenus par trop inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages au milieu desquels on vit et que, par conséquent, on n'est pas en mesure d'avoir accès aux mêmes biens et services qu'eux.

Si cette définition a le mérite d'être simple, elle n'est pas satisfaisante à bien des égards :

- entre les ménages dont le revenu par UC est un peu au-dessus du seuil de pauvreté et ceux dont le revenu par UC est un peu au-dessous, il n'y a pas grande différence ;
- elle ne tient compte que des seules ressources monétaires ;
- le calcul du seuil de pauvreté repose sur l'analyse des revenus fiscaux et le seuil n'est connu qu'avec retard ;
- et surtout, à quoi correspond concrètement le seuil de pauvreté ? Autrement dit, comment vit-on avec des revenus de cet ordre ou inférieurs ?

L'analyse en termes de conditions de vie est venue enrichir la connaissance de cette réalité¹¹. L'enquête permanente sur les Conditions de vie de l'Insee s'attache à mesurer annuellement 27 dimensions de la vie quotidienne, organisées en quatre domaines : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Sont considérées comme pauvres les personnes qui sont confrontées à un cumul de huit difficultés ou plus, jugées majeures. Les items retenus sont empiriquement ceux qui présentent une bonne corrélation avec le niveau de vie, mais ils ne traduisent pas nécessairement la réalité des difficultés telles que les éprouvent les personnes confrontées à ces situations.

Une troisième approche est celle des difficultés ressenties par les personnes elles-mêmes. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a mené en 2009 une démarche de construction de connaissance participative avec les personnes en situation de précarité¹², démarche à laquelle le Secours Catholique s'est associé. L'exercice de recherche d'indicateurs a permis de dégager dix axes principaux autour desquels se greffent les préoccupations et aspirations exprimées sous forme d'indicateurs :

¹⁰ Seuil admis au niveau européen. On peut aussi utiliser des seuils à 40% ou 50% de la médiane, qui permettent d'étudier des populations plus radicalement pauvres.

¹¹ Voir en particulier : *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, La Documentation française.

¹² *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010*, La Documentation française.

- l'argent, lui-même décliné en fragilité des ressources, dépenses contraintes, renoncements à des démarches, comportements, temps passé ou angoisse due au manque d'argent ;
- le logement, selon qu'on n'en a pas ou qu'on le perd, en fonction de son coût, de son état ou de son équipement ;
- l'image de soi par rapport à l'environnement (peur, stress, angoisse, enfermement, découragement, compréhension, regard des autres) ;
- les relations avec les professionnels et les institutions, le recours aux droits, l'accès aux professionnels et aux administrations ;
- les relations avec les proches, le voisinage, la famille, l'incapacité d'aider ses proches ;
- la santé, les dépenses de soins, le renoncement aux soins, la couverture maladie universelle (CMU) ;
- les déplacements et la mobilité ;
- l'accès à l'emploi ;
- l'éducation, l'accès à la maîtrise de la lecture et de l'écriture, l'accès aux études ;
- la sortie de la pauvreté.

Cette approche beaucoup plus large est riche d'indications sur ce qui fait la réalité de la vie des ménages pauvres.

Dans notre étude 2009, il nous a semblé utile de préciser les idées sur les niveaux de vie réels, en examinant de façon détaillée les ressources des ménages pauvres ainsi que leurs dépenses mensuelles incontournables. Pour évaluer l'aide à apporter, le Secours Catholique est amené à demander aux familles rencontrées des renseignements sur leurs ressources, mais aussi sur leurs dépenses et sur leurs dettes. Ce sont parfois les travailleurs sociaux qui établissent les dossiers de demande d'aide contenant ces renseignements. Nous sommes donc partis de ces budgets réels, distingués selon le type de famille et l'environnement urbain ou rural où vivent les personnes. Toutes les délégations diocésaines du Secours Catholique ont été sollicitées et 58 ont accepté de nous faire parvenir une vingtaine de budgets chacune, ne mentionnant ni le nom ni l'adresse de la famille, mais seulement son type et son environnement. Au total, nous disposons de 1 163 relevés budgétaires pour l'année 2009, répartis sur l'ensemble de la France. La Martinique et la Guadeloupe ont aussi participé à ce recueil : les budgets des familles de ces départements ne présentent pas de différence flagrante avec ceux de la métropole, aussi les avons-nous maintenus dans l'échantillon.

En comparant les données de cet échantillon restreint avec celles de l'enquête annuelle, beaucoup plus nombreuses mais moins détaillées, il apparaît que les ménages du relevé de budgets sont moins pauvres que la moyenne des situations étudiées dans l'enquête annuelle. Cela s'explique bien du fait qu'on ne demande pas aux personnes les plus pauvres d'indiquer leur budget : les personnes à la rue vivent au jour le jour et n'ont pas de frais fixes (contrairement aux personnes qui vivent dans un logement stable) ; la notion de budget n'a ainsi pour elles pas grand sens. Le relevé de budgets concerne

des personnes vivant dans une pauvreté « ordinaire ». Elles ont des ressources plus ou moins régulières et bénéficient des aides sociales prévues pour elles. Ces personnes sont beaucoup plus nombreuses en France et dans les accueils du Secours Catholique que celles qui vivent dans la grande exclusion, même si elles sont moins visibles.

En plus du relevé de budgets et de l'enquête annuelle, deux sources extérieures nous apportent des éléments complémentaires.

- Les budgets types de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

« L'UNAF calcule chaque mois des budgets types dont l'objet est de permettre d'évaluer le montant des dépenses de subsistance pour des familles de référence. [...] Les budgets de l'UNAF sont différents du budget réel de la ménagère. Un budget réel est un budget de ressources, qui part des moyens disponibles pour les affecter le plus judicieusement possible aux différents postes de dépenses. [...] Ce budget réel [est] établi selon des critères très précis : famille déterminée, vivant d'une certaine manière, dans un certain logement, avec des goûts et des contraintes particuliers, et parfois des avantages en nature. [...] Le budget théorique traduit [...] tout en sommes d'argent, alors qu'il n'est pas rare que les familles arrivent à dépenser moins grâce à des avantages en nature ou à l'autoconsommation (elles pourvoient elles-mêmes par leur travail à une partie de l'habillement, elles effectuent elles-mêmes certains travaux d'entretien ou d'aménagement, ou cultivent un jardin, etc.). [...] Par ailleurs, le fait que [les] budgets types [de l'UNAF] traduisent une moyenne nationale les fera trouver modestes par un Parisien, là où une personne de province les considérera comme élevés¹³. »

- Le blog monbudget.com, qui est un espace totalement dédié aux finances personnelles. Avec un objectif absolument différent du nôtre, il donne quelques ordres de grandeur sur certains postes qui peuvent éclairer nos propres chiffres¹⁴.

Nous ne cherchons pas à établir des « budgets types » ni des budgets moyens correspondant à l'ensemble des personnes rencontrées, mais à mesurer les budgets réels de ces ménages qui vivent une pauvreté ordinaire et invisible. Nous n'avons pas voulu noircir le tableau et avons choisi, lorsque plusieurs sources de données existaient (dans le cas des loyers en particulier), les montants les moins élevés. L'objectif de cette analyse est de comprendre comment vivent les ménages que nous rencontrons. Comment adaptent-ils leurs dépenses à leurs ressources ? Quelle latitude ont-ils dans cette adaptation ? Sur quelles sommes s'exercent effectivement leurs arbitrages ?

Remarques :

- Sur le plan méthodologique, la moyenne n'est pas un bon instrument pour évaluer un niveau d'ensemble. Très sujette aux valeurs extrêmes, elle peut donner des résultats qui déforment la réalité. La médiane, qui est la valeur telle que la moitié des valeurs lui est inférieure et la moitié lui est supérieure, est beaucoup

¹³ <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique160>

¹⁴ <http://monbudget.wordpress.com/>

plus stable. Un exemple typique est le montant des impayés des ménages : dans notre enquête 2009, la moyenne des impayés est de 2 133 €, alors que la médiane n'est que de 765 €. Les budgets que nous étudions sont donc des budgets médians.

- Nous retenons seulement les types de famille les plus fréquents, pour lesquels le relevé de budgets donne des chiffres significatifs : personnes seules, couples sans enfant, couples avec un, deux ou trois enfants, familles monoparentales avec un, deux ou trois enfants. Nous faisons le choix de ne pas regrouper les familles les plus nombreuses avec les autres (familles de trois enfants et plus) pour rester sur des données précises.

3.2 ANALYSE DES RESSOURCES

Nous disposons de deux sources pour évaluer les ressources des ménages rencontrés :

- Le relevé de budgets 2009 donne le montant des ressources par nature, avec plus ou moins de détail et de précision, mais ne porte que sur 1 163 situations. C'est la source des données présentées ici, sauf mention contraire.
- L'enquête 2009 porte sur 101 140 situations, mais elle ne donne que le montant global des ressources et des impayés, sans détail par nature, et le montant des loyers avant et après aides au logement. Nous l'utilisons seulement pour situer l'autre échantillon.

Remarque :

L'étude des ressources par nature présente une particularité. Si l'on peut estimer un niveau médian pour chaque type de revenu, aucun ménage ne perçoit tous les types de revenu : salaire, allocations chômage, retraite, indemnités journalières, RSA, allocations diverses, pensions alimentaires... Et les montants sont interdépendants puisque les différents transferts sociaux sont calculés en fonction des autres ressources. Nous étudions donc chaque type de revenu séparément, mais pour estimer les budgets, nous prendrons un montant global de ressources.

3.2.1 Salaires

Cadrage : Dans le relevé de budgets, 39 % des couples et 26 % des ménages d'un seul adulte perçoivent un salaire ; dans l'enquête 2009, 24 % des couples et 11 % des ménages d'un seul adulte sont dans ce cas.

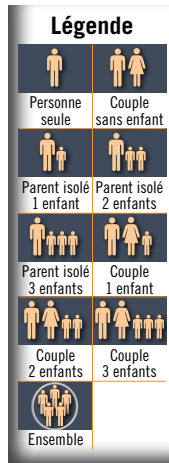
Le salaire net médian de l'ensemble des ménages, du relevé de budgets, est de 800 €, alors que le SMIC mensuel net est en 2009 de 1 050,63 €¹⁵.

Tableau 6. Salaires médians par type de ménage

(source : relevé de budgets 2009)

								
715 €	1 022 €	582 €	780 €	951 €	1 016 €	1 096 €	1 000 €	800 €

Les couples ont un revenu salarial proche du SMIC (1 060 € pour l'ensemble des couples de cette enquête), soit qu'un seul des deux adultes ait un emploi à plein



temps, soit que tous deux travaillent à temps partiel. Par contre, les ménages d'un seul adulte, qu'il s'agisse de personnes vivant seules ou de parents isolés, ont un revenu salarial nettement inférieur, puisqu'il est de 709 € pour l'ensemble de ces ménages. Le revenu salarial le plus faible est celui des parents isolés d'un enfant unique, vraisemblablement dans bien des cas de jeunes mères seules.

Le salaire médian varie en fonction du milieu d'habitation : c'est en ville moyenne qu'il est le plus élevé (893 €), puis en zone rurale (810 €), puis en ville préfecture (711 €). Nous n'avons pas d'élément permettant de confirmer ou d'infirmer ces écarts.

À titre de point de repère, en 2008, le salaire net médian d'un emploi à plein temps était de 1 655 € pour l'ensemble des salariés en France¹⁶ et 10 % des salariés avaient un salaire inférieur à 1 123 €. Les salariés rencontrés par le Secours Catholique se situent très au-dessous de cette valeur, alors même que les salaires mentionnés sont ceux de l'année 2009, un peu plus élevés qu'en 2008 ; la proportion d'emplois à temps partiel est forte chez les personnes rencontrées.

3.2.2 Allocations chômage ou allocations de retour à l'emploi (ARE)

Cadrage : 17 % des couples aussi bien que des ménages d'un seul adulte perçoivent des ARE dans le relevé de budgets ; dans l'enquête 2009, 17 % des couples et 11 % des ménages d'un seul adulte en perçoivent.

Tableau 7. Allocations chômage médianes

(source : relevé de budgets 2009)

								
509 €	450 €	467 €	469 €	-	800 €	759 €	-	504 €

Le nombre de données n'est pas très important. En les regroupant selon qu'il s'agit de couples ou de ménages d'un seul adulte, comme pour les salaires, le montant médian des allocations chômage effectivement perçues est de 604 € pour les couples et de 491 € pour les ménages d'un seul adulte. Si les allocations chômage sont, comme les salaires, plus élevées pour les couples que pour les ménages d'un seul adulte, l'écart est moins marqué qu'entre les salaires.

Légalement, si le salaire mensuel brut est inférieur à 1 066 € par mois, ce qui est le plus souvent le cas chez les personnes rencontrées, l'allocation brute est égale à 75 % du salaire brut, sans retenues sociales. Les montants médians issus du relevé de budgets ne respectent pas cette proportion entre allocations chômage et salaires médians, mais beaucoup de raisons peuvent l'expliquer : entre autres, les emplois perdus n'ont pas de raison d'être semblables aux emplois actuels et la durée d'indemnisation peut jouer un rôle dégressif.

Contrairement à ce qu'on observe pour les salaires, l'allocation de chômage médiane est plus élevée en ville

préfecture (538 €) et moins élevée en ville moyenne (482 €) ; en milieu rural le montant médian est identique à la médiane d'ensemble (504 €).

Pour l'ensemble des chômeurs indemnisés en France, le montant médian de l'allocation chômage était de 1 017 € en septembre 2009¹⁷ et 5 % des allocataires percevaient moins de 512 € : les personnes que nous rencontrons se situent autour de ce seuil.

3.2.3 Retraites

Cadrage : Les ménages percevant une retraite représentent 5,2 % de l'ensemble des ménages dans le relevé de budgets, 5,8 % dans l'enquête 2009.

Dans le relevé de budgets, ce sont essentiellement des personnes seules qui perçoivent une retraite, mais on trouve aussi quelques couples sans enfant et quelques parents isolés retraités (l'enfant, dans ce cas, est souvent un adulte handicapé). La médiane d'ensemble est seule significative, elle est de 672 €, sans aucune différence pratiquement entre les milieux d'habitation.

Au 1^{er} avril 2009, le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui a remplacé en 2007 le minimum vieillesse, était de 677,13 € par mois pour une personne seule. Les personnes du relevé de budgets se situent bien autour de ce minimum.

3.2.4 Sécurité sociale

Cadrage : 6,3 % des ménages du relevé de budgets perçoivent ce type de revenu, 4,6 % dans l'enquête 2009.

Sous cette appellation, on trouve les indemnités journalières et les pensions d'invalidité. Les chiffres sont peu nombreux mais peu dispersés, sans grande différence entre catégories de ménage. La valeur médiane d'ensemble est de 619 €, inférieure de 10 % à la retraite médiane. Elle est un peu plus importante en zone rurale (657 €) qu'en ville (610 € en ville préfecture et 615 € en ville moyenne).

Légalement, le montant de la pension varie en fonction de la rémunération des dix meilleures années de carrière de l'assuré et de la catégorie dans laquelle il se trouve.

- Catégorie 1 : l'assuré est capable d'exercer une activité professionnelle rémunérée.
- Catégorie 2 : l'assuré n'est plus capable d'exercer une activité professionnelle rémunérée.
- Catégorie 3 : l'assuré n'est plus capable d'exercer une activité professionnelle rémunérée et son état de santé nécessite une assistance dans les gestes essentiels de la vie courante.

Le montant mensuel minimal était en 2009 de 262,78 € pour les deux premières catégories, auxquels s'ajoutaient pour la troisième 1 029,10 € de majoration pour tierce personne. Le montant médian du relevé de budgets est nettement supérieur au minimum.

3.2.5 Allocations pour personnes handicapées

Cadrage : 8,1 % des ménages du relevé de budgets perçoivent ces allocations, contre 8,4 % dans l'enquête 2009.

Il s'agit le plus souvent de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Comme pour les indemnités journalières et pensions d'invalidité, les montants diffèrent peu selon le type de ménage et le nombre de données n'est pas très important. La médiane d'ensemble est de 652 €, un peu supérieure à celle des indemnités de la Sécurité sociale, sans différence significative selon le milieu de résidence.

Ce montant est cohérent avec le barème de l'AAH : au cours de l'année 2009, son montant mensuel maximal est passé de 652,60 € au 1^{er} septembre 2008 à 666,96 € au 1^{er} avril 2009 et enfin à 681,63 € au 1^{er} septembre 2009. Le montant réellement versé varie en fonction des ressources de la personne : lorsqu'une personne handicapée perçoit d'autres revenus que l'AAH, elle bénéficie d'une allocation mensuelle réduite, dont le montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres revenus et l'AAH. Sont notamment concernés, les revenus qui proviennent d'une pension d'invalidité, d'une pension de vieillesse ou d'une rente accident de travail. Ce calcul différentiel peut expliquer que la valeur médiane issue du relevé de budgets soit légèrement inférieure au montant mensuel maximal de l'AAH. Il peut parfois aussi s'agir d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), dont le montant de base est inférieur à celui de l'AAH¹⁸.

3.2.6 Revenu de solidarité active, RSA

Cadrage : 32,5 % des ménages du relevé de budgets perçoivent le RSA, contre 27,6 % de ceux de l'enquête 2009 (30,3 % en ne tenant compte que des personnes françaises ou étrangères disposant d'un statut en règle, provisoire ou définitif, qui leur donne accès à ce revenu).

Le montant médian pour l'ensemble des ménages est de 400 €, sans aucune distinction entre zones de résidence. Pour les couples avec enfants, le montant médian augmente avec le nombre d'enfants alors que pour les parents isolés, il diminue avec le nombre d'enfants.

Tableau 8. RSA médian (source : relevé de budgets 2009)

								
400 €	567 €	436 €	419 €	211 €	394 €	516 €	546 €	400 €

Depuis le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) s'est substitué au RMI, à l'allocation de parent isolé (API), aux mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité et à la prime de retour à l'emploi. Le RSA joue le rôle de revenu minimal pour les personnes sans emploi (RSA socle) et celui de complément de revenu pour les ménages ayant des revenus du travail limités (RSA activité). Son objectif est que l'accès ou le retour à l'emploi soient plus attractifs financièrement que l'inactivité professionnelle. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une

¹⁷ Salaires de référence et taux mensuels d'indemnisation, France métropolitaine (situation au 30 septembre 2009). Direction des statistiques, enquêtes et prévision de Pôle emploi, 20 mars 2010.

¹⁸ Montant de l'allocation de base : 124,54 €. Un complément mensuel variable en fonction du handicap et une majoration spécifique pour parent isolé peuvent s'ajouter à ce montant.

meilleure insertion professionnelle et sociale, avec un accompagnement personnalisé.

Il est calculé selon la formule suivante :

RSA = Montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer – Ressources du foyer – Forfait d'aide au logement

Le montant forfaitaire est déterminé en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge. Pour les ménages composés d'un seul adulte, ce montant forfaitaire peut être majoré, par exemple en cas de présence d'un enfant de moins de 3 ans.

Tableau 9. Montant forfaitaire du RSA

Nombre d'enfants	Personne seule	Couple
Aucun	454,63 €	681,95 €
1	681,95 €	818,34 €
2	818,34 €	954,73 €
Par enfant en plus	181,85 €	181,85 €

L'ensemble des ressources du foyer est pris en compte dans la détermination du montant du RSA : salaires et revenus de stage ou de formation, allocations de chômage partiel, indemnités journalières de la Sécurité sociale, allocations familiales de base... Les aides au logement sont prises en compte de manière forfaitaire ; si le ménage perçoit une aide au logement, ou s'il n'a pas ou plus de charges de logement, le RSA est réduit d'un montant forfaitaire de :

54,56 € pour une personne seule

109,11 € pour deux personnes

135,03 € pour trois personnes ou plus

Pour une personne seule sans activité professionnelle percevant une allocation logement, le montant du RSA est ainsi de 400,07 €, c'est exactement le montant médian du relevé de budgets pour ce type de ménage. Pour les autres ménages, les montants médians sont inférieurs au barème, ce qui s'explique par la prise en compte dans le calcul du RSA des allocations familiales et des éventuels revenus d'activité.

Si, pour les bénéficiaires du RMI, la transition vers le RSA socle s'est faite automatiquement, la montée en charge du RSA activité seul est très progressive, selon le rapport intermédiaire que le comité d'évaluation du RSA a remis au gouvernement et au parlement le 23 décembre 2009¹⁹. À la fin de l'année 2009, près des deux tiers des allocataires du RSA bénéficient du RSA socle seul, un quart du RSA activité seul et moins de 10 % du RSA socle et activité²⁰. D'autre part, on constate une relative instabilité des ressources : une grande partie des bénéficiaires du RSA activité seul est en effet entrée dans la prestation en juin 2009, au moment de la mise en œuvre du dispositif. Trois mois plus tard, en septembre, de nouvelles ressources sont prises en compte pour le calcul du droit. À ce moment, certains bénéficiaires peuvent cesser de bénéficier d'un droit payable à la prestation, soit parce qu'ils n'ont pas renvoyé à temps leurs ressources trimestrielles actualisées, soit parce que celles-ci ont augmenté de sorte qu'elles dépassent le seuil d'éligibilité à la prestation.

¹⁹ Comité d'évaluation du RSA, Rapport intermédiaire 2009.

²⁰ L'e-essentiel n° 96, mars 2010, publication électronique de la Caisse nationale des allocations familiales.

²¹ En particulier dans le cadre de notre enquête Baromètre crise-pauvreté.

²² Mission régionale d'information sur l'exclusion en Rhône-Alpes (MRIE), Dossier annuel 2010, mai 2010.

D'après les échos recueillis auprès de bénévoles²¹, le dispositif est mal compris :

- Beaucoup de personnes accueillies (et sans doute aussi de bénévoles) disent ne pas voir de changement par rapport au RMI et que c'est donc inutile ; pour les anciens bénéficiaires du RMI, il n'y a effectivement pas de changement financier tant qu'ils ne trouvent pas d'emploi, et les contraintes sont plus importantes.
- Les personnes sont mal informées et ne comprennent pas les modalités ; beaucoup pensent qu'il vaut mieux ne pas travailler, que l'emploi entraîne une perte de revenu. La possibilité de cumul d'une allocation à caractère social et d'un revenu du travail peine à entrer dans les mentalités.
- Les démarches sont longues, il y a des retards dans le traitement des dossiers.
- Les ressources sont imprévisibles. Effectivement, tous les trois mois le montant de l'allocation est revu. Pendant la période, la personne a pu travailler quelque temps mais le travail trouvé n'est pas forcément durable. Des versements indus peuvent alors être retenus. Or l'irrégularité des ressources est une des grandes difficultés mises en avant par les personnes en difficulté.
- L'attribution du RSA s'étant faite automatiquement lors du basculement dans le nouveau dispositif, certaines personnes pensent que l'attribution est toujours automatique et qu'il n'est pas nécessaire de faire de demande.

Quelques personnes cependant disent leur satisfaction. Il faut aussi souligner que les personnes pour qui le RSA représente un avantage décisif ne viennent plus au Secours Catholique ; mécaniquement, les personnes que nous rencontrons sont celles pour qui le bénéfice est faible ou nul.

Le rapport 2010 de la Mission régionale d'information sur l'exclusion en Rhône-Alpes (MRIE) analyse aussi cette montée en charge du RSA et formule plusieurs interrogations sur les raisons du non-recours au dispositif, de la part de ceux-là même pour qui il a été construit²². Ces interrogations rejoignent pleinement nos propres constats :

- manque d'information des bénéficiaires et des professionnels sur un dispositif complexe ?
- incompatibilité entre le statut de travailleur et le statut d'« assisté » dans l'esprit des personnes ?
- crainte du contrôle social (justificatifs, comptes à rendre, démarches) qui l'emporte sur l'attrait de l'allocation ?
- crainte de sanctions pour les personnes qui travaillent au noir ?

3.2.7 Allocations familiales

Cadragé : 30,3 % des ménages du relevé de budgets perçoivent des prestations familiales, contre 30,6 % dans l'enquête 2009.

Au 31 décembre 2009, 6,7 millions de familles en France bénéficient des prestations familiales. Seuls les ménages

avec enfants en perçoivent. Près des trois quarts de ces prestations sont versées sans conditions de ressources. Ne sont prises en compte dans le relevé de budgets que les allocations régulières et non celles qui sont ponctuelles, comme l'allocation de rentrée scolaire, la prime à la naissance ou la prime de déménagement. Le montant médian de ces allocations régulières, tous types de ménages confondus, est de 333 €.

Tableau 10. Allocations familiales médianes

(source : relevé de budgets 2009)

								
-	-	87 €	289 €	479 €	178 €	159 €	479 €	333 €

Ces chiffres sont cohérents avec le barème :

- Le montant médian perçu par les parents isolés d'un seul enfant correspond exactement à l'allocation de soutien familial, qui est de 87,14 € en 2009.
- Le montant médian perçu par les couples avec un seul enfant correspond exactement à l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), qui est de 177,95 € en 2009.
- Le montant médian perçu par les parents isolés de deux enfants correspond à l'allocation pour deux enfants (123,92 €) augmentée du complément familial sous conditions de ressources (161,29 €).
- Le montant médian perçu par les couples avec deux enfants correspond à l'allocation pour deux enfants (123,92 €) majorée de 34,86 € lorsque l'un des enfants a de 11 à 16 ans.
- Le montant médian perçu par les parents de trois enfants, en couple ou isolés, correspond à l'allocation de 282,70 € augmentée du complément familial sous conditions de ressources (161,29 €) et d'une majoration due à l'âge d'un des enfants (34,86 €).

Les montants perçus sont en fait assez dispersés, car les familles peuvent cumuler plusieurs prestations (allocations familiales, soutien familial, allocation de parent isolé remplacée au 1^{er} juin 2009 par le RSA, Paje, complément de libre choix d'activité ou de mode de garde) ainsi que les majorations selon l'âge des enfants. Les données publiées par les Caisses d'allocations familiales ne permettent pas de calculer un montant moyen toutes allocations confondues.

S'il n'existe aucune différence de montant médian entre les villes préfectorales et les villes moyennes (respectivement 320 et 321 €), le montant des allocations familiales perçues en zone rurale est sensiblement supérieur (440 €), ce qui laisse à penser que c'est à la campagne que vivent les familles les plus nombreuses.

3.2.8 Allocations logement

Cadrage : 63 % des ménages du relevé de budgets perçoivent des allocations logement, contre 58 % des ménages de l'enquête 2009. Le montant médian d'ensemble de l'aide au logement est de 261 € dans le relevé de budgets et de 226 € pour l'ensemble des ménages de l'enquête 2009.

Il existe trois sortes d'allocations logement : les allocations à caractère familial, les allocations à caractère social et l'aide personnalisée au logement. Au 31 décembre 2009, pour l'ensemble de la France et des départements d'outre-mer, 6 millions de ménages bénéficient de l'une ou de l'autre, soit un peu moins du quart des ménages. Le montant global des allocations logement versées en 2009 est de 15 millions d'euros, soit une prestation moyenne mensuelle par ménage de 207 €²³.

L'objectif des allocations logement étant d'améliorer la solvabilité des ménages à faibles revenus, il est normal que les ménages rencontrés par le Secours Catholique perçoivent des allocations logement plus souvent que la moyenne nationale et que ces allocations soient d'un montant plus élevé.

La médiane d'ensemble dans le relevé de budgets est de 261 € ; toutes les familles avec enfants se situent au-dessus de cette valeur, alors que les personnes seules et les couples sans enfant se situent au-dessous. Les parents isolés et les familles les plus nombreuses perçoivent les allocations les plus élevées.

Tableau 11. Allocations logement médianes

(source : relevé de budgets 2009)

								
227 €	259 €	295 €	350 €	392 €	278 €	272 €	336 €	261 €

Le calcul du montant de l'aide au logement est complexe et fait intervenir de nombreux paramètres : zone d'habitation, composition du ménage, montant forfaitaire de charges, participation personnelle du ménage, ressources de l'année précédente ; il faut noter au passage que ce dernier élément peut être source de décalages entre l'allocation et le revenu de l'année, en cas de changement de situation d'une année à l'autre.

3.2.9 Pensions alimentaires

À l'ensemble de ressources précédentes peuvent s'ajouter d'autres revenus, en particulier les pensions alimentaires versées le plus souvent par un parent au ménage où vivent les enfants, parfois aussi à un enfant ou à un parent sans ressources.

Le nombre de données dans le relevé de budgets est peu important ; la médiane d'ensemble est de 170 €, et le montant varie essentiellement selon le nombre d'enfants au foyer.

3.2.10 Montant total des ressources

Cadrage : le revenu médian d'ensemble est de 938 € dans le relevé de budgets et de 816 € dans l'enquête 2009. Le relevé de budgets ne comprend pas les ménages les plus précaires.

Chaque ménage ne percevant qu'un ou quelques-uns des revenus analysés plus haut, les montants de ressources ne sont pas le total des valeurs estimées, mais se calculent directement :

²³ L'e-ssentiel n° 98, mai 2010, publication électronique de la Caisse nationale des allocations familiales.

Tableau 12. Revenus mensuels médians

(source : relevé de budgets 2009)

									
686 €	892 €	889 €	1063 €	1238 €	1013 €	1174 €	1417 €	938 €	

Pour estimer les budgets, ce n'est cependant pas le total des ressources qui est à prendre en compte mais les ressources hors aides au logement, car dans les dépenses, nous prenons en compte les loyers nets d'aides au logement. Les allocations logement, lorsque le ménage en perçoit, étant déduites des dépenses doivent l'être aussi des ressources pour que le calcul soit cohérent.

Tableau 13. Revenus mensuels médians hors allocations logement (source : relevé de budgets 2009)

									
585 €	686 €	647 €	775 €	909 €	836 €	1025 €	1114 €	759 €	

Les revenus nets d'aide au logement ne se calculent pas comme différence entre les revenus médians et les aides au logement médianes, car le montant de l'aide dépend de celui du revenu, il est d'autant plus élevé que le revenu est faible. La médiane de la différence n'est pas égale à la différence des médianes.

3.3 ANALYSE DES DÉPENSES

L'étude des dépenses est délicate : il existe beaucoup de façons différentes de répartir ses ressources selon les nécessités, les priorités, l'environnement, selon ce qu'on peut faire soi-même ou demander à son entourage, etc. Les arbitrages diffèrent selon les ménages. Les budgets médians présentés ici n'ont aucun caractère normatif, ils sont le reflet de l'ensemble de données du relevé de budgets.

Nous regroupons les dépenses en trois grandes catégories.

- Un premier groupe correspond aux dépenses contraintes, difficilement compressibles car obligatoires, mensualisées ou forfaitisées :
 - Loyers et charges (la plupart des ménages rencontrés sont locataires, et les données sur les propriétaires et accédants sont trop peu nombreuses pour être significatives) ;
 - Énergie (électricité, gaz dont bouteilles, fuel, bois ou autres combustibles) ;
 - Eau ;
 - Assurances (voiture, habitation, assurance vie, mutuelle santé, obsèques... ; tous ces items figurent au moins une fois dans le relevé) ;
 - Téléphone fixe et mobile, internet ;
 - Impôts, taxes, redevances ;
 - Frais de transport ;
 - Frais de scolarité, cantine, garde d'enfants, aide à domicile.
- Un deuxième groupe correspond aux dépenses de la vie courante sur lesquelles une certaine souplesse est

possible, grâce aux aides publiques ou associatives et au savoir-faire des personnes :

- Alimentation, hygiène et entretien ;
- Vêtements.

- Un troisième groupe est constitué des « charges de la dette » : les budgets des ménages pauvres sont bien souvent des budgets en déséquilibre qui comportent des remboursements d'emprunts, de crédits ou d'impayés, assortis ou non de frais bancaires. Bien qu'il s'agisse évidemment de dépenses contraintes, nous les traitons en dernier pour mettre en évidence le déséquilibre du budget qui les provoque presque obligatoirement.

Les budgets dont nous disposons permettent d'estimer les montants du premier et du troisième groupe de dépenses ; pour le deuxième, nous établissons des ordres de grandeur à partir des deux sources extérieures (UNAF et blog monbudget.com).

Ces trois groupes de dépenses représentent les dépenses vitales, mais les autres ne sont possibles que s'il reste quelque chose et ce n'est bien souvent pas le cas, comme on le verra.

3.3.1 Les dépenses « contraintes » ou « rigides »

Nous arrondissons les médianes de ces postes de dépense à 5 euros près pour ne pas donner l'illusion d'une trop grande précision.

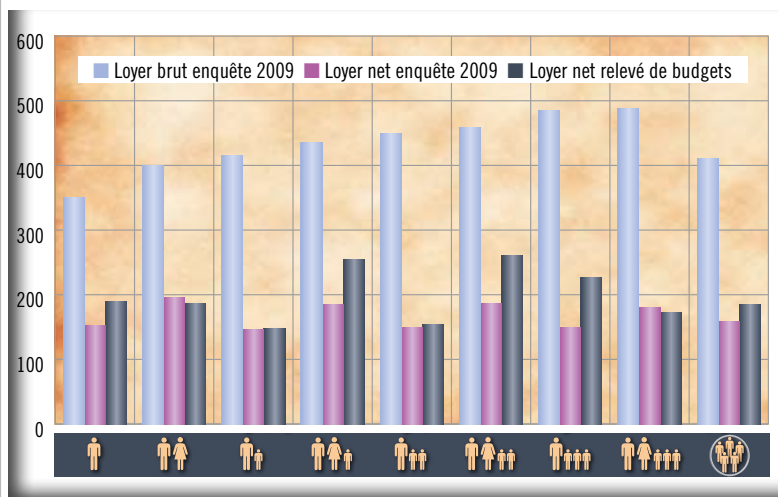
3.3.1.1. Loyers et charges

Nous laissons de côté les accédants à la propriété, peu nombreux, dont les mensualités ont peu à voir avec les loyers. Le loyer est le premier poste budgétaire en importance. Il dépend de la taille du logement, liée elle-même à celle du ménage, que nous pouvons évaluer ; mais il dépend aussi du type de logement : entre le parc social et le parc privé, les différences sont importantes. Il dépend également de la perception ou non d'aides au logement. Entre un locataire du parc social percevant des allocations logement et un locataire du parc privé qui n'en perçoit pas, l'écart de loyer est important et l'ajustement se fait souvent sur la taille et la qualité du logement pour garder un montant de loyer supportable.

Dans le relevé de budgets, le loyer médian de l'ensemble des ménages est de 185 € ; il est nettement inférieur en zone rurale, avec un montant médian de 160 €, contre 187 € en ville préfecture et 191 € en ville moyenne. Le niveau des loyers en ville pousse un certain nombre de ménages à aller s'installer à la campagne, mais le gain de loyer se trouve vite compensé, en particulier par le surcoût des transports. Et ces familles peuvent rencontrer des difficultés d'intégration.

Cadrage : Comparaison des loyers médians dans le relevé de budgets et l'enquête 2009. Le graphique 7 représente, par type de ménage, les loyers médians bruts et nets de l'enquête 2009 et les loyers médians nets du relevé de budgets. Logiquement, le loyer brut augmente avec la taille du ménage, qui correspond à celle du logement. Les loyers du relevé de budgets sont dans l'ensemble un peu supérieurs aux loyers nets de l'enquête 2009.

Graphique 7. Comparaison des valeurs médianes des loyers dans les deux enquêtes



L'enquête 2009 nous permet de préciser quelques points concernant les loyers des situations rencontrées par le Secours Catholique :

- Plus les familles ont d'enfants, plus elles sont locataires du parc social ; les familles monoparentales accèdent au parc social dans une proportion plus importante que les couples.
- Les locataires du parc social perçoivent des aides au logement un peu plus fréquemment que les locataires du parc privé. Les familles monoparentales bénéficient plus souvent d'aides au logement que les couples, avec assez peu de différence entre les deux parcs locatifs.
- L'avantage à habiter dans le parc social en termes d'écart de loyer net est globalement de 52 € par mois. Il est particulièrement important pour les couples avec deux enfants, pour lesquels il atteint 89 €.
- Les couples, avec ou sans enfants, ont, dans l'ensemble, des loyers – bruts comme nets – plus élevés que les parents isolés aussi bien dans le parc social que dans le parc privé : les aides au logement sont dans l'ensemble moins importantes pour ces familles dont les revenus sont souvent plus élevés. Ce sont ces couples aux loyers plus élevés qui trouvent le plus grand avantage financier à habiter dans le parc social.
- Le nombre d'enfants n'introduit pratiquement pas d'écart de loyer net dans le parc social et assez peu dans le parc privé : les aides au logement lissent bien les différences.

Nous retenons dans nos budgets médians les loyers nets de l'enquête 2009, d'une part parce qu'ils reposent sur un nombre de données beaucoup plus important, d'autre part pour ne pas noircir le tableau en prenant les valeurs les plus élevées.

Tableau 14. Loyers nets médians

150 €	195 €	145 €	150 €	150 €	185 €	185 €	180 €	160 €

3.3.1.2. Énergie, chauffage

Ce poste comprend l'électricité, le gaz et les autres combustibles (fuel, bois, bouteilles de gaz). L'électricité et le gaz sont souvent mensualisés, les dépenses pour les autres combustibles sont ramenées autant que possible à une moyenne mensuelle.

Tableau 15. Dépenses médianes d'énergie et chauffage

55 €	80 €	70 €	80 €	100 €	90 €	100 €	105 €	80 €

Les chiffres semblent cohérents avec la taille du ménage, elle-même en rapport avec celle du logement : à peu près 55 € pour une personne seule, 25 € par adulte supplémentaire et 10 € ou 15 € par enfant, selon qu'il s'agit d'un couple ou d'un parent isolé. Le montant médian est plus élevé en zone rurale : les maisons individuelles y sont plus nombreuses que les immeubles à chauffage collectif et la dépense d'énergie y est plus importante ; c'est aussi lié à une plus forte présence de familles nombreuses dans cet environnement, déjà mise en évidence dans le paragraphe sur les allocations familiales.

Il faut noter que la mensualisation de l'électricité et du gaz est faite sur la base d'une prévision de consommation qui peut être très différente de la consommation réelle, lors d'un emménagement en particulier. Les régularisations qui interviennent ensuite peuvent mettre les ménages en grande difficulté.

L'installation en 2010 de l'Observatoire national de la précarité énergétique devrait permettre d'améliorer la connaissance de ce poste de dépenses :

« Il s'agira de mesurer les phénomènes de précarité énergétique dans le temps et les territoires afin d'en identifier le nombre, les causes, les facteurs et les conséquences et d'assurer le suivi des aides publiques et privées apportées aux ménages pour impayés d'énergie et plus globalement aux ménages précaires. Selon une définition anglaise, est considéré comme en situation de précarité énergétique un foyer qui consacre plus de 10 % de ses revenus à ses factures énergétiques. En France, ce serait le cas d'un foyer sur cinq. En Europe, 125 millions de personnes pourraient être concernées. »

Le 29 juin 2010, le parlement a adopté la loi « portant engagement national pour l'environnement » dite

3.3.1.3. Eau

Tableau 16. Dépenses médianes d'eau

									
20 €	25 €	25 €	30 €	35 €	25 €	35 €	30 €	30 €	30 €

Grenelle 2. L'article 11 fixe la définition de la précarité énergétique :

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

L'établissement d'une définition de la précarité énergétique était fondamental préalablement à la mise en œuvre d'un plan de lutte ambitieux contre ce mal touchant plus de 3 millions de foyers en France.

L'ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité a complexifié la situation des consommateurs, notamment des plus pauvres. Ils font parfois l'objet de pratiques agressives voire frauduleuses de la part de nouveaux fournisseurs. La menace principale de cette ouverture est le risque de disparition des tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics. L'expérience de ce qui s'est passé à l'étranger montre que cette disparition entraîne une augmentation importante des factures.

Des tarifs sociaux existent pour l'énergie : le tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité fournie par EDF et le Tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz, quel qu'en soit le distributeur. La réduction maximale est de l'ordre de 20 € par mois, au mieux 10 € pour le gaz et 10 € pour l'électricité. Mais le non-recours est important : à la fin de 2009, selon EDF, il y avait 940 000 bénéficiaires du TPN sur environ 1,2 million d'ayants droit. Quant au gaz, selon la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), au dernier trimestre 2009, il y avait 350 000 bénéficiaires du TSS sur 800 000 à 1 million d'ayants droits. Le nombre d'ayants droits n'est qu'une estimation, mais l'importance du non-recours ne fait pas de doute. Des bénéficiaires potentiels invités par EDF ont révélé leur méfiance et leur incompréhension à l'égard de la proposition qui leur était faite de bénéficier du tarif TPN : les personnes sont tellement habituées à se faire piéger par les acteurs économiques qu'elles ne peuvent supposer que c'est leur avantage seul qui est recherché. Elles se méfient de tout courrier à caractère administratif ou officiel dont souvent le contenu leur est incompréhensible.

L'augmentation du prix du gaz et les difficultés dues à la crise économique sont responsables d'une forte augmentation des impayés sur ce poste. Les personnes les plus pauvres sont les premières menacées.

Les médianes semblent là aussi correspondre assez bien à la taille du ménage : la dépense mensuelle est de l'ordre de 20 € pour une personne seule, auxquels on ajoute 5 € par personne supplémentaire, avec peut-être quelques économies d'échelle pour les familles les plus nombreuses. Il faut noter que l'eau est parfois incluse dans les charges locatives.

Le prix de l'eau n'est pas le même pour tous et a tendance à augmenter rapidement. Les impayés d'eau pour les personnes rencontrées sont fréquents dans certaines régions.

Selon le site des Agences de l'eau²⁴ :

« Il y a encore quelques années, la fourniture de l'eau n'était pas considérée comme un service à part entière. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Notre facture a tendance à augmenter et les tarifs pratiqués sont parfois très différents d'une commune à l'autre. [...] »

Le prix de l'eau varie d'une commune à l'autre selon :

- Le prix des investissements, de l'entretien des installations et les coûts d'exploitation, de traitement et de distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des habitations.
- Le prix de l'évacuation des eaux après utilisation et dépollution afin de protéger [...] rivières et rivages.

Si les lieux de prélèvement et de consommation sont éloignés ou si des traitements plus sophistiqués sont nécessaires pour la rendre potable, l'eau coûtera plus cher.

Le coût de la distribution de l'eau d'alimentation et de la collecte des eaux usées dépend également de la dispersion de l'habitat. Un habitat rural exige ainsi des investissements de distribution et de raccordement plus élevés. »

Les données du relevé de budgets ne mettent pas en évidence des différences claires entre les milieux de vie.

3.3.1.4. Mutuelles et assurances

Ce poste est hétérogène, mais il n'est pas possible de mieux le détailler à partir des éléments dont nous disposons. Il comprend :

- L'assurance du logement, qui représente entre 15 et 20 € par mois en général.
- L'assurance de la voiture ou du deux-roues le cas échéant. Son montant n'est souvent pas isolé de celui de l'assurance logement ; lorsqu'il l'est, il faut compter entre 35 et 50 € par mois.
- Diverses autres assurances, moins fréquentes (assurance scolaire, assurance vie, obsèques).
- La mutuelle santé, quand les personnes ne bénéficient pas de la CMU ; nous n'avons actuellement pas de données sur la proportion de ménages rencontrés qui en bénéficient, mais l'enquête 2010 devrait permettre d'avoir plus d'informations sur la question.

²⁴ <http://www.lesagencesdeleau.fr>

La possession d'un véhicule et l'accès à la CMU sont à l'origine de différences importantes entre ménages : sur le poste mutuelles et assurances, les parents isolés ont des montants systématiquement inférieurs aux couples et aux ménages sans enfant.

Tableau 17. Dépenses médianes de mutuelles et assurances

50 €	50 €	40 €	45 €	60 €	70 €	70 €	80 €	55 €	

Le non-recours à la CMU est fréquent : une étude de 2006²⁵ indiquait que le nombre d'individus en droit de bénéficier de la CMU complémentaire (CMUC) était certainement compris entre 5,5 et 6 millions alors que le nombre de bénéficiaires recensés au 30 avril 2006 n'était que de 4,8 millions (au 31 décembre 2009 il est de 4,2 millions²⁶). Le taux de non-recours se situe donc probablement entre 10 et 15 %. Les raisons invoquées par les personnes en situation de non-recours sont de plusieurs ordres :

- Le manque d'information, qui touche particulièrement les jeunes, les personnes sans enfant, les étrangers ;
- L'espoir d'un avenir meilleur et l'absence de besoins de santé ;
- L'effet stigmatisation ;
- Le refus de soins des médecins et les comportements dissuasifs ;
- Certains comportements négligents ;
- Le rapport entretenu par certains individus à leur ancienne complémentaire.

Le phénomène est notamment dû à une méconnaissance des dispositifs. Mais les personnes interrogées évoquent également la complexité des démarches et des relations difficiles avec les administrations, qui entraînent découragement et renoncement. D'autres estiment que la démarche d'accès aux soins est secondaire par rapport à d'autres préoccupations plus immédiates : ressources, logement, emploi. Certains, enfin, ne veulent pas bénéficier d'un dispositif qui stigmatise les pauvres, car refus de soin et discriminations persistent de la part de certains professionnels²⁷.

3.3.1.5. Téléphone et internet

Ce poste comporte le téléphone fixe (souvent forfaitisé aujourd'hui), le ou les forfaits de téléphones mobiles et l'accès internet, souvent couplé avec le forfait téléphonique. L'accès à internet et le téléphone mobile sont aujourd'hui des services indispensables, ils sont parfois notés dans le relevé de budgets comme « outils de travail ».

Tableau 18. Dépenses médianes de téléphonie et internet

35 €	45 €	40 €	45 €	50 €	40 €	40 €	50 €	40 €	

²⁵ « Comprendre les causes du non-recours à la CMUC », rapport LÉGOS pour le Fonds CMU, septembre 2006.

²⁶ Références n° 39, avril 2010. La lettre du Fonds de financement de la couverture maladie universelle.

²⁷ Selon un rapport du Fonds CMU de juillet 2009, un quart des médecins et dentistes installés à Paris refusent de recevoir des bénéficiaires de la CMU complémentaire, déplorant notamment d'être obligés de leur appliquer les tarifs de base de la Sécurité sociale. Voir aussi le rapport 2008 de la Mission France de Médecins du monde.

On note peu de différences entre les différents types de ménages et on peut assez facilement identifier les forfaits couramment pratiqués (30 € pour le téléphone fixe et internet, 20 € au minimum pour un téléphone mobile). La dépense sur ce poste est liée au nombre de personnes susceptibles d'avoir un mobile : l'enquête Enfance Familles menée en 2006 montrait que les adolescents ont souvent un portable, mais non les enfants. Les ménages avec trois enfants ont effectivement le montant le plus élevé.

Ces montants médians peuvent ne pas rendre bien compte des dépenses réelles, car aux forfaits peuvent s'ajouter les appels non forfaitisés et les dépassements de forfaits. Les chiffres indiqués sous-estiment donc plutôt la réalité.

3.3.1.6. Impôts, taxes et redevances

La plupart des ménages rencontrés sont exonérés d'impôt sur le revenu et cette rubrique comprend principalement la taxe sur les ordures ménagères, la taxe d'habitation, la redevance TV et, pour les propriétaires, la taxe foncière ; les budgets médians présentés ici sont ceux de locataires et ne tiennent donc pas compte de la taxe foncière. La redevance TV est payée en même temps que la taxe d'habitation et les conditions d'exonération de la redevance sont alignées sur celles de l'exonération totale de la taxe d'habitation pour la résidence principale. Beaucoup de ménages rencontrés remplissent les conditions d'exonération et les données ne sont pas très nombreuses. Nous maintenons cependant ces valeurs qui ne sont pas très élevées en sachant qu'il peut y avoir ici, contrairement à l'ensemble des autres postes, une surestimation.

Tableau 19. Dépenses médianes d'impôts, taxes et redevances

30 €	45 €	25 €	20 €	25 €	50 €	40 €	20 €	30 €	

3.3.1.7. Transports

Sous cette rubrique sont regroupés les frais d'essence pour voiture ou deux-roues, les cartes de bus ou de métro, etc. Ces indications sont souvent absentes malheureusement et les frais de transport font partie des dépenses incompressibles ; ils font l'objet de demandes d'aides de plus en plus nombreuses, selon les indications qui remontent des accueils du Secours Catholique.

Tableau 20. Dépenses médianes de transport

70 €	50 €	40 €	60 €	80 €	90 €	50 €	70 €	60 €	

Les montants indiqués ici reposent sur des nombres de données relativement faibles et sont vraisemblablement sous-estimés : les chiffres des deux sources extérieures sont nettement plus élevés. À titre d'exemples, pour un couple avec deux enfants : 246 € par mois selon l'UNAF, 140 € pour le blog monbudget.com, là où le relevé de budgets donne 50 € ; pour un parent isolé avec deux enfants, 207 € selon l'UNAF, 80 € selon le blog monbudget.com, 40 € selon le relevé.

La principale raison des écarts est le pourcentage de ménages propriétaires d'une voiture, qui est certainement inférieur, dans la population rencontrée par le Secours Catholique, à la moyenne nationale (88 % en 2007 selon l'Insee).

Le relevé de budgets distingue trois milieux de vie : les villes préfetures, les villes moyennes et les zones rurales. Les frais de transport sont évidemment plus élevés en zone rurale : leur valeur médiane y est de 80 €, contre 60 € en ville moyenne et 30 € en ville préfecture pour l'ensemble des ménages du relevé de budgets. Par rapport à la médiane d'ensemble (60 €), le surcoût serait donc d'environ 20 € en milieu rural et l'économie de 30 € en ville préfecture.

Les frais de transport dépendent aussi de l'existence ou non de transports en commun et de leur tarification ; ils peuvent aussi être totalement ou partiellement pris en charge par les communes (transport scolaire).

3.3.1.8. Scolarité, cantines, gardes d'enfants, aide ménagère

On a regroupé ici les frais directement liés aux enfants, et aussi dans quelques cas, les aides à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, mais leur nombre est trop faible pour être significatif, nous n'indiquons donc pas de montant pour les ménages sans enfant. L'âge des enfants au moins autant que leur nombre joue évidemment un rôle important, ainsi que l'activité professionnelle des parents.

Tableau 21. Dépenses médianes liées aux enfants

-	-	40 €	55 €	80 €	40 €	60 €	40 €	60 €	

Le nombre de données est peu important : d'une part cette dépense n'est pas toujours mentionnée dans les relevés, mais bien souvent, l'entraide doit jouer pour réduire ce poste, de même que les aides locales et la tarification selon le quotient familial (cantines, centres aérés...). Comme pour la rubrique transports, les transferts sociaux locaux ont une grande importance et peuvent modifier considérablement la situation financière d'une famille. Le lieu de résidence semble avoir une incidence sur ce poste de dépense : la médiane est de 70 € en zone rurale (où il faut effectivement compter davantage de cantines, voire de pension) qu'en ville moyenne où elle est de 60 € et qu'en ville préfecture où elle est de 40 €. Le niveau des transferts sociaux locaux est sans doute plus élevé dans les grandes villes qu'ailleurs.

3.3.1.9. Récapitulation des dépenses contraintes

L'ensemble de ces dépenses constitue les dépenses contraintes ou rigides, celles qui se paient souvent par prélèvement et sur lesquelles il n'y a pas d'économies à faire ou très peu. La mensualisation des factures d'énergie ou la forfaitisation du téléphone, si elle étale la dépense, rend presque impossible de « freiner » les dépenses avec un effet immédiatement sensible. Selon le type de ménage, le total de ces dépenses incompressibles va de 410 € pour une personne seule à 590 € pour un couple avec un seul enfant.










cf. Tableau 22

Nous avons choisi de plutôt sous-estimer les dépenses et ces totaux constituent probablement un minimum, les surcoûts et les économies possibles se compensant à peu près.

Tableau 22. Récapitulation des dépenses contraintes dans le revenu hors aides au logement

Loyer net et charges	150 €	195 €	145 €	150 €	150 €	185 €	185 €	180 €	160 €	
Énergie, chauffage	55 €	80 €	70 €	80 €	100 €	90 €	100 €	105 €	80 €	
Eau	20 €	25 €	25 €	30 €	35 €	25 €	35 €	30 €	30 €	
Mutuelle et assurances	50 €	50 €	40 €	45 €	60 €	70 €	70 €	80 €	55 €	
Téléphone, internet	35 €	45 €	40 €	45 €	50 €	40 €	40 €	50 €	40 €	
Impôts, taxes...	30 €	45 €	25 €	20 €	25 €	50 €	40 €	20 €	30 €	
Transports	70 €	50 €	40 €	60 €	80 €	90 €	50 €	70 €	60 €	
Scolarité, cantine, garde	-	-	40 €	55 €	80 €	40 €	60 €	40 €	60 €	
Total des dépenses contraintes	410 €	490 €	425 €	485 €	580 €	590 €	580 €	575 €	515 €	

Tableau 23. Ratios dans le revenu hors allocations logement

									
Ressources médianes hors aides au logement	585 €	686 €	647 €	775 €	909 €	836 €	1 025 €	1 114 €	759 €
Part du loyer net d'aides au logement	25,6 %	28,4 %	22,4 %	19,4 %	16,5 %	22,1 %	18,0 %	16,2 %	21,1 %
Part des dépenses d'énergie	9,4 %	11,7 %	10,8 %	10,3 %	11,0 %	10,8 %	9,8 %	9,4 %	10,5 %
Part des dépenses contraintes	70,1 %	71,4 %	65,7 %	62,6 %	63,8 %	70,6 %	56,6 %	51,6 %	67,9 %

3.3.1.10. Quelques ratios par rapport au revenu mensuel

cf. **Tableau 23**

- Le loyer représente de 16,2 % à 28,4 % du revenu mensuel, selon le type de famille.
- Les dépenses énergétiques représentent de 9,4 % à 11,7 % : avec la définition donnée dans le paragraphe sur l'énergie, tous les types de ménages, dans ces budgets médians, frôlent ou dépassent le seuil de précarité énergétique.
- Enfin la part des dépenses contraintes est de 67,9 % pour l'ensemble des ménages ; le ratio va de 51,6 % pour les couples avec trois enfants à 71,4 % pour les couples sans enfant.

3.3.2 Les dépenses de la vie courante, ou dépenses « souples »

Un autre groupe de dépenses indispensables, mais sur lesquelles on peut exercer un certain contrôle en faisant attention, en mettant en œuvre des opportunités et des savoir-faire, ou en demandant une aide aux associations, comprend l'alimentation et les vêtements. Le relevé de budgets ne fournit pas ces indications, aussi est-ce dans les deux sources extérieures que nous allons chercher des repères.

3.3.2.1. L'alimentation

Dans cette rubrique entrent aussi les produits courants d'hygiène et d'entretien.

Dans les budgets types de l'UNAF, les normes retenues « fixent non un minimum vital, mais un minimum décent, le but n'étant pas d'assurer la survie, mais la vie, dans des conditions modestes mais convenables, en tenant compte notamment des habitudes moyennes de consommation des Français »²⁸.

Sur le blog monbudget.com, le calcul est fait « en jouant à fond la carte "coupons de réduction" et les magasins d'alimentation discount et en ciblant les marchés et les enseignes de type hyper-primeurs ».

Tableau 24. Estimation des dépenses d'alimentation

	Dépense mensuelle d'alimentation		Dépense par UC et par jour	
	Budgets types de l'UNAF	Blog monbudget.com	Budgets types de l'UNAF	Blog monbudget.com
Personne seule		100 €		3 €
Couple avec 1 enfant		230 €		6 €
Couple avec 2 enfants	688 €	320 €	11 €	5 €
Parent isolé avec 2 enfants	483 €	220 €	10 €	5 €

²⁸ <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique160>

²⁹ http://www.mangerbouger.fr/IMG/pdf/affiche_reperes-2.pdf

Entre les deux sources, l'estimation va du simple à plus du double. Pour établir notre propre estimation, nous ramenons ces montants à une somme par jour et par unité de consommation (voir définition du revenu par UC dans l'introduction). Nous choisissons de calculer une dépense par unité de consommation plutôt que par personne pour tenir compte des économies d'échelle possibles (achat en nombre, hygiène et entretien « mutualisés »...) et pour en rester à une estimation minimale ; dans le même but, dans le calcul des UC, nous considérons tous les enfants comme âgés de moins de 14 ans.

Nous basons notre estimation sur un montant de 5 € par UC et par jour : c'est deux fois moins que l'UNAF et c'est ce que le blog monbudget.com estime possible en tirant parti de toutes les opportunités, ce qui, au passage, demande une réelle compétence et une grande vigilance.

Tableau 25. Estimation des dépenses mensuelles d'alimentation par type de ménage

								
150 €	225 €	195 €	240 €	285 €	270 €	315 €	360 €	225 €

Pour donner du contenu à ce montant abstrait, nous faisons une estimation sommaire du coût de l'alimentation d'un couple avec deux enfants, pour lequel notre calcul par UC donne un budget alimentaire quotidien de 10,50 €. Pour estimer le prix des denrées, nous disposons d'un relevé détaillé du prix des achats d'une épicerie sociale : les produits sont achetés au prix de gros et mis à disposition de familles en difficulté à prix réduit. Il semble impossible de trouver moins cher ; or la plupart des familles ne se fournissent pas dans des épiceries sociales, et celles qui le font n'y ont droit que pour une période limitée. Il est donc certain que la dépense est sous-estimée. Les prix sont ceux du relevé de prix au 29 juin 2009.

Selon les préconisations du Programme National Nutrition Santé²⁹, une alimentation équilibrée comporte par jour :

- *Au moins 5 fruits et légumes pour une quantité totale d'au moins 700 g.* Le prix moyen au kilo de 20 fruits et légumes frais, en conserve ou surgelés, est de 1,14 €. Pour un couple avec deux enfants, la quantité quotidienne est au minimum de 2,8 kg et la dépense de 3,20 € par jour.
- *3 produits laitiers* (yaourts, fromages, lait). Le prix moyen d'une « portion » (20 g de fromage, 100 g de fromage blanc, un yaourt), calculé sur 15 produits,

est de 0,25 €. Pour un couple avec deux enfants, la quantité quotidienne est de 12 « portions », soit 3 € par jour.

- *Viande, œufs ou poisson une à deux fois par jour.* Le prix moyen d'une « portion » (un œuf, une saucisse, une portion de poisson pané, une tranche de jambon, 100 g de viande ou de poisson...), calculé sur 24 produits frais ou surgelés, est de 0,40 €. Les « portions » étant petites, nous en comptons 2 par jour, soit 8 pour un couple avec deux enfants : cela représente 3,20 € par jour.
- *Pain, céréales, pommes de terre, légumes secs, riz, pâtes, à chaque repas et selon l'appétit.* Sur la base de 250 g par personne et par jour, avec un prix moyen de 1,34 € au kilo, on arrive à 1,34 € par jour pour un couple avec deux enfants.

Sans aller plus loin, la somme de ces quatre postes est de 10,74 € alors que le budget quotidien est de 10,50 €. Et bien d'autres choses restent nécessaires (café, huile, sel, sucre, savon, lessive...).

Avec le même calcul sur ces quatre familles de produits, toutes les familles de deux enfants ou plus (couples ou monoparentales) atteignent ou dépassent leur budget ; les familles d'un seul enfant ont un solde positif de 30 à 35 € par mois, soit 1 € par jour ; les personnes seules et les couples sans enfant un solde positif de 65 à 70 € par mois, soit 2 € par jour. Compte tenu des produits dont nous ne tenons pas compte et du caractère minimal de l'estimation, aucune famille avec enfants ne peut respecter les préconisations nutritionnelles et avoir une alimentation équilibrée et variée qui garantisse une bonne santé.

3.3.2.2. L'habillement

Plus encore que l'alimentation, l'habillement est une dépense « souple » : on ne peut cependant pas la réduire à zéro en permanence, même en gardant les vêtements longtemps et en les faisant passer d'un enfant à l'autre.

Seule l'UNAF donne des estimations, elles correspondent à environ 100 € par mois et par UC. Une estimation de 25 € par mois et par UC semble un minimum, nous l'arrondissons à 5 € près.

Tableau 26. Estimation des dépenses mensuelles d'habillement par type de ménage

								
25 €	40 €	35 €	40 €	50 €	45 €	55 €	60 €	40 €

3.3.2.3. Solde du budget après dépenses inévitables

Les dépenses inévitables sont les dépenses contraintes et les dépenses d'alimentation et d'habillement.

cf. Tableau 27

Même avec ces estimations de dépenses réduites à un minimum réaliste, presque aucun type de ménage n'est en mesure de faire face à l'ensemble des charges, seuls les couples avec deux ou trois enfants gardent un solde positif. S'en tenir à ces montants suppose déjà une grande rigueur budgétaire et une attention sans relâche.

3.3.3 Les charges de la dette

L'éventuel solde positif après dépenses inévitables n'est pas le « reste à vivre », c'est ce qui devrait financer des dépenses que l'on peut choisir de faire, de retarder, de financer par un crédit ou un emprunt, ou auxquelles il faut renoncer. On peut citer en particulier :

- Les dépenses de santé hors remboursement qui risquent d'être supprimées ;
- Les dépenses de loisirs, culture, vacances qui risquent aussi d'être supprimées ;
- Les dépenses d'équipement et d'entretien du logement ;
- L'achat et l'entretien d'un véhicule (voiture, deux-roues) ;
- D'autres dépenses plus ou moins contraintes (frais d'huissier ou d'avocat, dépenses pour les animaux domestiques, tabac, pensions alimentaires à verser...) ;
- Les dépenses imprévues (pannes, déplacements en urgence, voyages scolaires...).

En l'absence de revenus supplémentaires ponctuels ou informels, ces dépenses, si elles ne sont pas complètement supprimées, ne peuvent être financées que grâce au crédit ou à des prêts bancaires ou

Tableau 27. Estimation du solde après dépenses inévitables



















									
Revenus hors allocations logement	585 €	686 €	647 €	775 €	909 €	836 €	1 025 €	1 114 €	759 €
Dépenses contraintes	410 €	490 €	425 €	485 €	580 €	590 €	580 €	575 €	515 €
Dépenses souples	175 €	265 €	230 €	280 €	335 €	315 €	370 €	420 €	265 €
Solde	0 €	-69 €	-8 €	10 €	-6 €	-69 €	+75 €	+119 €	-21 €

Tableau 28. Estimation du solde après charges de la dette

									
Charges de la dette	100 €	150 €	120 €	100 €	140 €	140 €	200 €	180 €	120 €
Solde	-100 €	-219 €	-128 €	-90 €	-146 €	-209 €	-125 €	-61 €	-141 €

particuliers. Les remboursements s'ajoutent alors aux dépenses contraintes : c'est ce que nous appelons, par référence au budget de l'État, les « charges de la dette ». Avec un nombre de données conséquent, la médiane d'ensemble de ces remboursements est de 120 € par mois : il ne s'agit le plus souvent pas de surendettement, mais de remboursements de prêts ou d'impayés (loyer, énergie...) ou de cartes de crédit. Il faudrait aussi y ajouter les découverts bancaires, très fréquents. Aucun de nos budgets médians ne présente plus de solde positif après le service de la dette. Les remboursements sont plus élevés en zone rurale (150 €) qu'en ville moyenne (130 €) et qu'en ville préfecture (95 €), ce qui peut être lié à la plus forte présence de familles nombreuses. Nous ne faisons pas entrer la ressource financière de l'emprunt dans le budget, car nous n'y faisons pas non plus entrer la dépense qu'il a financée.

cf. Tableau 28

Dans ces conditions, le moindre incident ou changement (de situation professionnelle, familiale ou de logement) entraîne presque systématiquement un alourdissement en chaîne des impayés, souvent assortis de frais bancaires. Les retards de paiement des diverses ressources sont évidemment cause aussi de problèmes, ainsi que les récupérations de sommes versées à tort (la récupération d'indus touche un ménage sur dix dans le relevé de budgets) ou les régularisations de factures d'énergie.

Il faut encore ajouter à ces difficultés l'irrégularité des revenus : comment tenir un budget alors que les ressources varient ? que les allocations s'ajustent avec retard, dans un sens ou dans l'autre ? que des trop perçus bienvenus permettent de combler un manque, mais doivent ensuite être remboursés ? La régularité des revenus, autant que leur montant, est cruciale.

3.4 ÉVOLUTION DU SOLDE DEPUIS 10 ANS

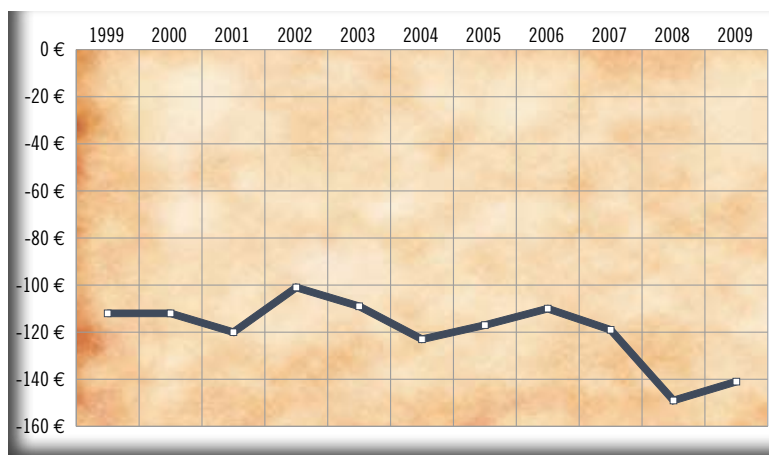
Au cours de ces dix dernières années, les différents éléments du budget ont connu des évolutions différentes ; en nous limitant au budget médian de l'ensemble des ménages, nous faisons évoluer chaque ligne de la façon la plus réaliste possible.

- Loyers nets : nous prenons les données de nos enquêtes annuelles.
- Énergie : Insee, indice des prix à la consommation ensemble des ménages France (IPC), électricité, gaz et autres combustibles.
- Eau : Insee IPC, fourniture d'eau et services liés au logement.
- Mutuelles, assurances : Insee IPC, assurances.
- Téléphone, internet : Insee IPC, communication (seul indice à avoir diminué sur la période).
- Impôts et taxes : Insee IPC ensemble.
- Transports : Insee IPC, transports.
- Scolarité, etc. : Insee IPC ensemble.
- Alimentation : à partir de 2006, nous disposons d'un indice des prix des produits de l'épicerie sociale ; de 1999 à 2010, nous avons raccordé cet indice à l'indice des prix de grande consommation dans la grande distribution.

- Habillement : Insee IPC, articles d'habillement et chaussures.
- Remboursements d'emprunts : nous avons appliqué à l'impayé médian constaté chaque année dans les accueils du Secours Catholique le taux constaté en 2009, qui est de 16 %.
- Revenu médian hors allocations logement : nos enquêtes annuelles ne permettent pas d'obtenir directement les chiffres, aussi nous faisons évoluer le chiffre de 2009 issu du relevé de budgets comme le revenu médian de l'ensemble des situations rencontrées chaque année.

Le budget ainsi calculé est un budget à structure de consommation constante qui ne tient pas compte des évolutions de modes de vie.

Graphique 8. Évolution du solde du budget médian de l'ensemble des ménages



En 2002, l'augmentation du revenu des ménages rencontrés a été supérieure à celle de leurs dépenses, le solde atteint sa valeur la plus faible quoique toujours largement négative.

Depuis 2002, le loyer net médian des ménages rencontrés augmente rapidement. En 2004, le revenu marque un arrêt alors que les dépenses évoluent régulièrement ; le solde se dégrade.

En 2005 et 2006, les impayés et donc les remboursements sont stables, le solde s'améliore légèrement.

En 2007 et surtout 2008, les loyers continuent à augmenter rapidement, les prix de l'énergie et de l'alimentation s'envolent et l'endettement des ménages augmente fortement.

La stabilisation des prix en 2009 permet une légère amélioration malgré un endettement qui augmente encore, mais les augmentations déjà enregistrées depuis le début de l'année 2010 sont inquiétantes.

3.5 CONCLUSION

Ce travail sur les budgets réels des familles rencontrées rejoint les axes de l'analyse en termes de conditions de vie et les préoccupations exprimées par les personnes dans le travail de l'ONPES sur les indicateurs (voir § 3.1). Trois points nous semblent devoir être particulièrement soulignés : le non-recours aux dispositifs, l'importance de l'environnement et les ressources non financières mises en œuvre par les personnes.

3.5.1 La question du non-recours

Les dispositifs d'aide sont nombreux et, sans doute, efficaces là où ils fonctionnent bien. Mais ils sont d'une grande complexité et restent souvent difficiles à comprendre pour les ayants droits potentiels et même parfois pour les intervenants sociaux. Les exemples du RSA, de la CMU ou des tarifs sociaux pour l'énergie sont instructifs :

- Certaines personnes ne sont pas informées du tout sur leurs droits et ne peuvent, sans l'aide d'un travailleur social, savoir quoi demander et où. Les personnes peu en lien avec les travailleurs sociaux, les jeunes en particulier, sont dans ce cas et se débrouillent seules.
- D'autres interprètent mal les dispositifs et pensent à tort ne pas pouvoir y prétendre. De plus, la complexité des démarches est, ou semble, parfois telle que les personnes renoncent d'emblée.
- D'autres encore craignent, en faisant valoir leurs droits, d'entrer dans un engrenage d'obligations, de contrôles ou de dysfonctionnements. Or leur situation est tellement tendue qu'elle ne supporte pas d'erreur. En quittant un dispositif, peut-être moins intéressant mais bien connu, pour un autre dont on n'est pas sûr qu'il soit en définitive meilleur, on court le risque de ruptures ou d'irrégularités de ressources, avec les conséquences catastrophiques que cela peut entraîner en chaîne. Le non-recours peut être une attitude prudente et avisée.
- D'autres enfin ne se considèrent pas comme pauvres et refusent d'être cataloguées comme telles à travers les dispositifs d'aide.

L'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) s'est donné pour mission d'observer et d'analyser les situations et les causes du non-recours ; il produit de nombreux travaux sur le sujet.

3.5.2 L'importance de l'environnement

Selon le lieu où l'on habite, les conditions de vie peuvent être très différentes à revenu identique. Parmi les éléments essentiels, on peut citer :

- l'existence d'un parc social plus ou moins développé et accessible ;
- l'existence de transports en commun ;
- la proximité de services, écoles, commerces, médecins, crèches, etc. ;
- la politique sociale communale et les moyens dont elle dispose ;
- la présence et la disponibilité de travailleurs sociaux ;
- la présence d'associations ;
- l'existence de lieux de rencontre ouverts à tous, de jardins, d'« aménités ». La notion d'aménité évoque les aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social, qui ne sont ni appropriables, ni quantifiables en termes de valeur monétaire.

3.5.3 Les ressources non financières

Pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique, les seules ressources financières, s'il ne s'y ajoute pas d'autres revenus informels (« débrouille », économie souterraine), ne permettent pas de faire face à l'ensemble des dépenses nécessaires, même en les limitant au minimum. Cela signifie que ces personnes mettent en œuvre bien d'autres ressources pour vivre : compétences dans de multiples domaines, en particulier celui de la gestion quotidienne, énergie et ténacité, entraide, savoir-faire...

Or ces compétences et ces qualités ne sont pas toujours reconnues par les différents intervenants, pour qui parfois pauvreté va de pair avec incompetence, ignorance ou négligence, certains justifiant ainsi de ne pas chercher à se faire comprendre et de traquer les fraudes éventuelles. L'incompréhension, la méfiance mutuelle peuvent s'installer et gripper les dispositifs. La reconnaissance de ces compétences, leur valorisation, la facilitation de leur mise en œuvre devraient au contraire constituer des priorités.

L'appartenance à un réseau, ou plus largement à un groupe, familial, amical, de voisinage ou associatif, est une ressource non monétaire de grande importance. À l'inverse, l'isolement multiplie les difficultés et interagit avec la pauvreté : la pauvreté isole et réciproquement, l'isolement appauvrit³⁰.

Toutes les formes d'économie alternative (réseaux d'échange, systèmes d'échanges locaux, finances solidaires, etc.) sont aussi des solutions à encourager et à développer.

³⁰ Secours Catholique, Pauvreté, accélérateur d'isolement. Statistiques d'accueil 2005.



POSITIONNEMENT DU SECOURS CATHOLIQUE

Généralement, on pense que des personnes sont en difficulté parce qu'elles ne savent pas gérer. Les constats que nous faisons au Secours Catholique viennent à l'encontre de ce raisonnement :

- L'analyse montre que, dans la plupart des situations, leur budget n'est pas viable : **Ces personnes n'ont objectivement pas les moyens financiers de s'en sortir et elles ne peuvent agir seules sur leur situation pour faire face à leurs charges.**
- **L'insuffisance de leurs ressources** est très souvent liée au non accès à un emploi correctement rémunéré, à l'insuffisance des minima sociaux ou à l'impossibilité d'y avoir accès. Et elle entraîne des conditions de vie, d'habitat, d'environnement souvent difficiles à supporter.
- En plus d'être face à un budget extrêmement limité, il leur faut, en permanence, gérer la frustration, pour elles-mêmes et surtout pour leur famille, de constamment se restreindre et ne pas pouvoir se sentir exister comme tout le monde ; frustration renforcée par la pression publicitaire.

Notre constat est celui-ci :

**On dit souvent des personnes en difficulté
qu'elles ne savent pas gérer leur budget...
...Objectivement,
elles n'ont tout simplement pas les moyens financiers de s'en sortir**

A QUOI CELA TIENT-IL ?

1 - DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION :

Les difficultés majeures concernant l'accès à l'emploi et la formation des personnes que nous rencontrons, sont :

- La raréfaction des emplois techniquement peu qualifiés.
- Des emplois créés, dans les secteurs des services notamment, aux rémunérations instables et insuffisantes.
- Des parcours professionnels très fragmentés, constitués de suite d'emplois précaires, de périodes de chômage plus ou moins longues, de temps partiels contraints ou d'enchaînements de «petits boulots».
- Une offre trop limitée de formation qualifiante et correctement rémunérée, souvent inaccessible aux personnes éloignées de l'emploi.
- Des possibilités trop restreintes d'accompagnement pour définir et concrétiser un projet professionnel.
- Les difficultés liées à la garde des enfants : coûts, manque de place...
- Une formation initiale et une orientation scolaire mal adaptées, un accompagnement insuffisant des enfants les plus en difficultés.

2 - DE LA RÉALITÉ DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

Les frais incompressibles liés, entre autre, au logement, à l'énergie, au transport, à la nourriture et à la santé **représentent**, pour les personnes en précarité, **une part très élevée voire la totalité ou plus de leurs revenus**.

Le logement :

Malgré plusieurs textes de loi récemment entrés en application, l'amélioration de l'offre de logement social et d'hébergement en France n'est pas significative.

On note selon les lieux :

- délais d'attente déraisonnables,
- logements neufs aux loyers trop élevés ou inadaptés aux grandes familles, aux jeunes, aux personnes seules, âgées,
- évolution de l'APL plus faible que celle des loyers.

Faute d'accès à un logement social adapté, bon nombre de personnes se replient sur des logements du secteur privés plus chers, parfois exigus et insalubres.

L'énergie :

Les prix de l'énergie n'ont cessé de beaucoup augmenter ces dernières années.

Les logements en mauvais état ou insalubres amènent à des factures énergétiques très élevées (manque d'isolation, humidité, etc...).

Les transports :

En milieu rural comme en milieu urbain, la carence ou le prix des transports publics pénalisent de nombreuses familles. Se déplacer en voiture, malgré un coût très lourd pour le budget, est alors le seul choix possible.

Les modes de garde :

En cas de carence de mode de garde public, le coût des modes de garde alternatifs, crèches privées ou baby-sitting, ne permet pas aux familles modestes d'y accéder.

L'accès aux soins :

Certains praticiens refusent de soigner les patients CMU au tarif conventionnel.

Aller voir le médecin traitant avant le spécialiste augmente les frais, les déplacements, etc. Peu de soins d'optique, de prothèses dentaires et auditives en raison de leur insuffisante prise en charge.

L'alimentation :

Avec l'augmentation du prix des denrées de base comme le coût très élevé de denrées « indispensables » comme les fruits et légumes, il est impossible, pour les familles en difficultés, de se nourrir correctement avec leur budget. Ce qui influence fortement la santé de tous.

3 - DE LA COMPLEXITÉ DES DISPOSITIFS, DES ÉCARTS ENTRE LES OBJECTIFS ANNONCÉS ET LA RÉALITÉ DANS LEUR APPLICATION. DE LA QUESTION DU NON ACCÈS AUX DROITS :

Malgré quelques efforts visant à simplifier le langage administratif, le champ social reste très complexe. Faute d'information, d'accompagnement, de nombreuses personnes ne réussissent pas à obtenir ce qui leur est dû de par la loi ou préfèrent renoncer

à le demander. Faute de mesures contraignantes, la loi ne s'applique pas dans certains domaines : refus de soins, refus d'hébergement. Le non recours est important.

Quelques constats du Secours Catholique :

Beaucoup de personnes pouvant bénéficier du RSA ne déposent pas de demande soit par ignorance, soit par peur des contraintes.

Les dispositifs sont prévus pour des personnes ayant plutôt un parcours linéaire, or la fragmentation des parcours génère des périodes sans droits.

De plus en plus d'organismes sociaux ne peuvent être joints que par des serveurs vocaux ou sur Internet, ce qui en freine l'accès à beaucoup notamment les personnes âgées.

Pour les étrangers :

La succession de textes de loi, le retard de parution des décrets d'application et des circulaires appliquées selon l'appréciation du préfet, amène parfois à des violations de droit par l'administration.

Et l'accès aux droits sociaux est de plus en plus restrictif. (Refus de délivrer aide médicale Etat, 5 ans de résidence en situation régulière exigée pour obtenir le RSA...).

Pour les personnes à la rue :

L'absence de résidence stable et le nombre de pièces justificatives exigées dans des délais courts complexifient les conditions d'accès aux droits.

Pour l'accès aux soins :

Les effets de seuil de la CMU constituent un frein à l'accès aux soins.

LES FACTEURS AGGRAVANTS OU AIDANTS

Au delà des difficultés objectives déjà décrites, les conditions de vie ou le cadre de vie comportent des facteurs aggravants ou aidants pour les personnes en difficultés.

Les facteurs aggravants :

- La difficulté qu'ont des organismes ou structures chargés de l'accompagnement des personnes en précarité à prendre en compte leurs conditions de vie. D'où une obligation à devoir se justifier sans cesse.
- Les solidarités familiales qui ont de plus en plus de mal à s'exercer (reproduction des situations de pauvreté et d'exclusion, dispersion géographique...).
- Pour les personnes détenues, les règles d'affectation pour l'incarcération ne tiennent pas compte du lieu de résidence de la famille.
- La discrimination des personnes à la rue pour l'accès à un compte bancaire.
- L'isolement créé pour les étrangers par la peur du délit de solidarité.
- La pression de la publicité et de la société de consommation.
- Le cadre de vie désagréable : manque d'espace, de verdure, de propreté, nuisances sonores, voiries, absence d'espaces de jeu pour les enfants ou de commerces de proximité...

Les facteurs aidants :

- Au niveau communal, en particulier : des services de proximité et des tarifs adaptés.
- Le développement du micro crédit ou des SEL (système d'échange locaux).
- Les solidarités familiales.
- Les solidarités de voisinage.
- Les solidarités organisées : Covoiturage, caisses de solidarité communautaires, boutique solidaire, etc...

- Un cadre de vie agréable : espace, verdure, propreté, réduction de nuisances sonores, voiries, espaces de jeu pour les enfants, commerces de proximité.

L'importance du regard

Quel regard portons-nous sur les personnes vivant des situations de pauvreté ?

Marquée par le culte de la performance et un certain mépris des « perdants », notre société leur renvoie une image bien souvent très négative :

- Jugements à l'emporte-pièce sans chercher à comprendre ce qui préside à leurs choix.
- Stigmatisation : tendance à les rendre seules responsables de leurs difficultés.
- Enfermement dans une logique de défiance qui les conduit à devoir se justifier en permanence.
- Prétention à savoir mieux qu'elles ce qui est bon pour elles.

Soyons conscients que nous éprouvons tous le besoin de compenser matériellement les mille et une difficultés de la vie.

Le paradoxe, c'est que ce sont les personnes qui ont les conditions de vie les plus difficiles et par conséquent le plus de raisons de chercher à les compenser qui en ont le moins les moyens !

Impossible non seulement de faire face à ses charges, de vivre dans de bonnes conditions d'habitat et d'environnement, mais aussi de se faire plaisir ou faire plaisir à ceux qu'on aime.

Nous croyons, au Secours Catholique, qu'elles ont plus besoin d'être prises en considération que d'être prises en charge.

CONVICTIONS :

L'accès à un emploi stable et à des ressources permettant de vivre dignement est un enjeu humain fondamental : Au delà de la possibilité de faire face aux charges de leur vie courante, c'est la reconnaissance de la place de celles et ceux d'entre nous qui vivent des situations de pauvreté et d'exclusion au sein de notre communauté humaine, qui est posée.

Mieux vivre ensemble demande d'accepter de mieux partager la richesse, de réduire un certain nombre de coûts, de porter un autre regard sur les personnes et de leur offrir la possibilité de s'inscrire à nouveau dans le champ social.

Pour les chrétiens, c'est le sens même de la mission, à la suite de Jésus-Christ : Faire tomber toutes les barrières qui maintiennent tant de personnes à distance.

Changer le regard que nous portons sur celles et ceux d'entre nous qui vivent des situations d'exclusion et de précarité, nous ouvrir à une bienveillance, une compréhension plus fine de leurs besoins, leurs attentes, les logiques dans lesquelles ils se débattent.

PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

... En termes d'amélioration significative du niveau des ressources des personnes

- **La réussite du RSA, instrument de lutte contre la pauvreté**, nécessite qu'il soit revalorisé ; notamment dans sa fonction de complément de ressources. Elle dépend également de l'amélioration de la communication auprès des personnes concernées (surtout celles qui ont un travail à temps partiel), et du déploiement des moyens humains nécessaires à un véritable accompagnement.
- La trop grande précarité du travail (durée des contrats, horaires trop partiels ...) ne permet pas de dégager des ressources permettant de vivre dignement. Elle ne permet pas, non plus, de pouvoir réellement se repositionner professionnellement et d'engager des démarches de formation qualifiante. Nous demandons aux organismes employeurs, notamment dans le secteur des services, de favoriser l'emploi à temps plein.
- Développer l'offre de formation qualifiante, tout au long de la vie, y compris pour les personnes qui ont été éloignées de l'emploi pendant une longue période.

... En termes de réduction des charges courantes

- La création de nouvelles places d'accueil des jeunes enfants, ouvertes en fonction des contraintes horaires des parents salariés, et accessibles, au moins à temps partiel, aux enfants de parents isolés qui ne travaillent pas de manière à favoriser la recherche d'emploi, de formation, ou l'établissement d'un projet professionnel...).
- Les transports : en rural et en banlieue, améliorer l'offre de transport (fréquence et horaires) à des prix accessibles pour les personnes en difficultés.

- L'accès aux soins : Afin d'éviter que les personnes handicapées et âgées subissent des surcoûts et des avances de frais, que le seuil de la CMU-complémentaire soit relevé au niveau de l'Allocation Adulte Handicapé. Et inciter les médecins à appliquer la législation pour les assurés sociaux à la CMU : ne pas leur appliquer de dépassements d'honoraires.
- Le logement : revaloriser les aides publiques au logement, non seulement pour baisser les charges mais aussi pour permettre d'accéder à une gamme de logements plus large et plus adaptée à la composition de la famille.

... En termes de regard porté sur les personnes

- Sortir des logiques de stigmatisation et de jugement de fait, choisir la confiance plutôt que la défiance, essayer de mieux comprendre les réalités et faire place à leurs initiatives et avis.
- Comme citoyens, nous sommes parfois employeurs ou bailleurs de ces personnes. Comment veillons-nous à contribuer à l'amélioration de leur condition d'existence ?

Nous souhaitons, au nom de notre appartenance au réseau Caritas Europa, que, partout en Europe et en France :

- S'applique la charte sociale européenne qui stipule que tous les travailleurs ont droit à une rémunération équitable et à un niveau de vie satisfaisant.
- Que l'accès à la formation professionnelle et continue soit assurée dans les états membres, car il permet également de lutter contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. L'Union européenne considère d'ailleurs l'accès à ces formations comme un droit fondamental.



Sources statistiques et analyse

Dominique Saint-Macary
Département Enquêtes & Analyses Statistiques.

Ont collaboré à l'élaboration du positionnement :

Départements de la Direction Action France et Institutionnelle,
Brigitte Alsberge, Jean-Marc Boisselier, Paul Charvet, Thierry Guérin,
Fabrice Molliex, Bernard Schricke.

Maquette

Véronique Baudoin
Maquette & Création - Direction de la communication.

Photos

Elodie Perriot, Patrick Delapierre, Sébastien Le Clezio, Xavier Schwebel,
Laetitia D'Aboville.

Fabrication

Sandrine Routier
Fadip - Direction de la communication.

Impression

Napoléon Alexandre.

Tirage

7 300 exemplaires.



Ce rapport qui présente les statistiques d'accueil du Secours Catholique vise à sensibiliser le public sur la question de la pauvreté.

Cette sensibilisation passe aussi par la campagne d'appel au don que le Secours Catholique mène durant le mois de novembre : la Collecte Nationale. Cette Collecte Nationale représente une échéance financière majeure dans la vie de l'association, elle constitue également un moment privilégié d'information ; un temps d'explication de l'activité multiforme qu'exerce le Secours Catholique.

Cette campagne, relayée en télévision, en affichage, en radio et sur le web est principalement portée par une grande part des 62 400 bénévoles que compte l'association.

Dans le contexte actuel de grandes difficultés pour les plus démunis, ces bénévoles qui se trouvent « aux avant-postes », se mobilisent aussi pour assurer les moyens financiers nécessaires à leur action.

Informations sur la Collecte Nationale : direction de la Communication – 01 45 49 74 35 dir.communication@secours-catholique.org

AGRÉÉE PAR

